

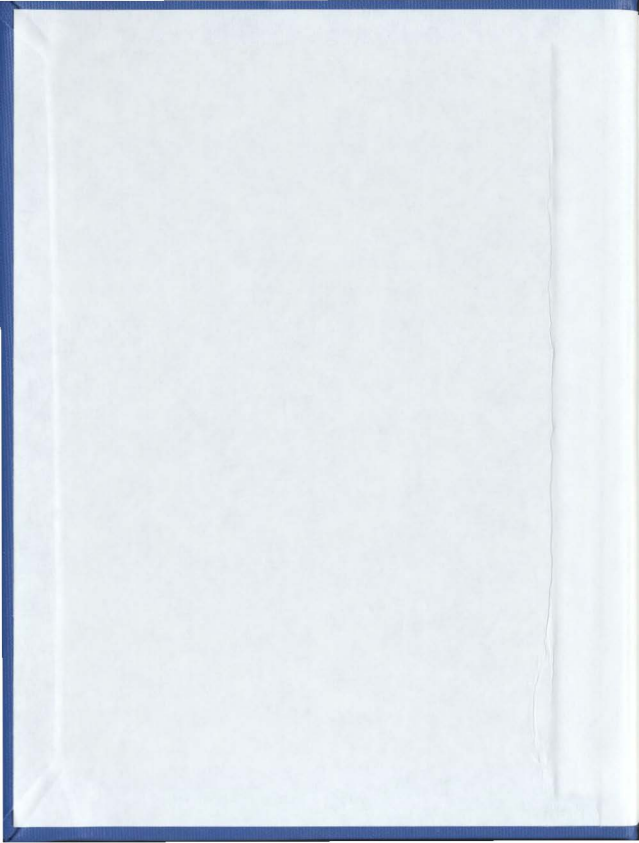
LA FEMME ET L'INSTITUTION MATRIMONIALE
FACE A L'EGLISE ET A L'ETAT DANS
L'HEPTAMERON DE MARGUERITE DE NAVARRE

CENTRE FOR NEWFOUNDLAND STUDIES

**TOTAL OF 10 PAGES ONLY
MAY BE XEROXED**

(Without Author's Permission)

SYLVIE TRILLAUD



LA FEMME ET L'INSTITUTION MATRIMONIALE
FACE A L'EGLISE ET A L'ETAT DANS
L'HEPTAMERON
DE MARGUERITE DE NAVARRE

par

Sylvie Trillaud

A thesis submitted to the
School of Graduate Studies
in partial fulfillment of the
requirements for the degree of
Master of Arts

Department of French and Spanish
Memorial University of Newfoundland

July 28, 1995

Saint John's, Newfoundland

Résumé

Dès la parution de l'Heptaméron, la critique littéraire reléqua le texte dans la catégorie des oeuvres mineures. Elle n'y voyait qu'une imitation sans panache du célèbre Décaméron. C'était ignorer la valeur indéniable des épilogues pleins de subtilités qui font la lumière sur les thèmes présentés. Récemment revalorisé et remis au goût du jour, ce texte présente plusieurs intérêts pour les chercheurs. Dans le présent travail, l'Heptaméron nous fournit des renseignements précis sur le XVIe siècle. Le sujet qui nous intéresse ici est la situation sociale de la femme par rapport au mariage contrôlé par les pouvoirs. Toutes les thèses qui se heurtent à travers le texte trouvent leur place dans la vision du monde que Marguerite de Navarre donne sur son temps.

Dans une première phase qui s'inscrit dans le cadre d'une critique littéraire et historique, nous tâchons de définir et de délimiter l'influence et le rôle joués par l'Eglise catholique et l'Etat, et analysons les raisons pour lesquelles ces deux autorités exercent un contrôle permanent sur la vie des individus. Durant la deuxième phase, dans un chapitre consacré à l'examen du contenu thématique des nouvelles, puis dans un autre sur les comportements des dix narrataires, nous démontrons que les hommes et les femmes dépeints se soumettent assez mal aux exigences civiles et religieuses. Si l'homme

jouit d'une certaine liberté de droits, la femme reste soumise à l'autorité masculine. Or au XVII^e siècle, les changements survenant dans la vie sociale provoquent un essor de contrecoups dans les relations sociales et familiales. L'individu, qui a reçu une certaine instruction et qui peut être considéré comme un esprit éclairé, commence à prendre conscience des frictions et des incompatibilités existant entre les codes socio-religieux et la nature humaine instinctive. Sous couvert d'un divertissement, l'Heptaméron s'impose comme une oeuvre à part entière.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement le Professeur John Hare du Département d'Etudes Françaises pour ses conseils et ses encouragements au cours des recherches et de la rédaction de ce mémoire. Je voudrais aussi remercier les Professeurs Mary-Lou Kaitting, Jean-Marc Lemelin et Magessa O'Reilly. Je suis également reconnaissante à l'Ecole des Etudes Supérieures de l'Université Mémorial de Terre-Neuve pour l'octroi d'une bourse d'études qui a permis la réalisation de ce travail. Enfin, je désire remercier ceux et celles qui m'ont apporté leur soutien des deux côtés de l'Atlantique.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	page
1 récapitulatif des thèmes dans les nouvelles	
chap. IV.	65
2 l'ordre des voix narratrices	
chap. V.	97

TABLE DES MATIERES

	page
RESUME.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
TABLE DES MATIERES.....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I <u>L'Heptaméron</u>	8
la composition de l' <u>Heptaméron</u>	13
la femme avant le mariage	17
CHAPITRE II Attitude de l'Eglise vis-à-vis du mariage..	23
CHAPITRE III Etat et famille: ingérence dans le mariage.	36
CHAPITRE IV Les rapports amoureux dans l'Heptaméron....	60
le mariage arrangé	67
le mariage clandestin	70
le mariage parfait	72
l'infidélité conjugale	74
l'inégalité conjugale	79
le veuvage	87
l'inceste	92
CHAPITRE V Réalité et fiction ou le jeu du miroir.....	96
CONCLUSION.....	130
BIBLIOGRAPHIE.....	137
ANNEXE Biographie	140

INTRODUCTION

Le présent travail a pour but d'étudier l'institution du mariage telle qu'elle se révèle dans l'Heptaméron. A travers l'ouvrage de Marguerite de Navarre se dessine la vie sentimentale des individus telle qu'elle semble vécue et contrôlée par les pouvoirs à la fin du XVe siècle et dans la première moitié du XVIe siècle. Ce texte qui nous servira de base de documentations et de références, devra en effet nous permettre par ses diverses anecdotes d'étudier plus spécifiquement la condition sociale de la femme noble, dans et en dehors du mariage. L'intérêt du livre est multiple: il est non seulement écrit à une époque charnière, dans un contexte religieux et politique tumultueux mais surtout, il est né de la volonté d'une femme instruite, portée sur les arts. Cette femme examine les rapports humains et, au travers de ses contes, elle nous invite à nous poser plusieurs questions, tout particulièrement sur la condition féminine et les rapports amoureux et légaux entre les deux sexes.

Selon les époques, les sociétés et les cultures, la nature du mariage a été modifiée, voire radicalement changée en fonction de développements religieux et sociaux. Qui dit mariage dit famille. Bien souvent celle-ci se voit définie comme l'ensemble des personnes qui sont unies par les liens du sang ou de l'alliance. Ces personnes sont soumises à une même

autorité lorsqu'elles vivent toutes sous le même toit. Dans le cas de la famille romaine par exemple, il s'agit alors d'une famille très étendue qui regroupait sous l'autorité du paterfamilias, tous les individus unis par la parenté ou le mariage; cela comprenait les parents, les enfants, leurs conjoints et les petits-enfants mais aussi, à cette époque, toute la domesticité habitant sous leur toit ainsi que les esclaves. Avec la famille lignagère de l'Ancien droit français, certaines traditions se maintiennent. Encore une fois, par famille on entendait les ascendants, leurs descendants même mariés et les enfants de ces derniers, vivant tous ensemble. Le nombre d'individus était déjà quelque peu réduit par rapport à la famille romaine mais un fait demeure: tous doivent obéir au chef de famille.

A la base de chaque cellule familiale, il y a donc le mariage. L'évolution du droit français dans ce domaine traduit une constante faveur des pouvoirs publics envers l'institution matrimoniale¹. La nature même du mariage a cependant répondu à des conceptions fort différentes selon les structures familiales propres à chaque époque. L'Heptaméron offre un vaste répertoire descriptif des relations conjugales ou extra-conjugales (vécues ou non) parmi les aristocrates,

¹ Voir Concilium, Droit canonique n. 78 (Revue internationale de théologie, Editions Mame, Tours, 1972).

exposées et critiquées au XVIIe siècle. C'est ce que nous projetons ici d'examiner.

Avant de commencer cette étude, il importe de souligner quelques problèmes autour de l'Heptaméron qui touchent à sa composition et à son édition. L'erreur la plus flagrante et fréquente est d'accepter l'ordre des nouvelles tel qu'il est présenté dans certaines éditions². En effet, au cours de nos recherches, nous avons constaté que certains critiques ne tenaient pas compte d'un nombre d'évidences et se permettaient d'avancer des conclusions mal fondées. Ainsi des questions subsistent par exemple quant à l'attribution de nouvelles à certains narrateurs, telle la n.6 contée par Nomerfide et qui serait celle de Simontault d'après le texte de Gruget, ou encore la n.56 attribuée à Dagoucin et qui appartiendrait aussi au répertoire de Simontault. Toute critique doit tenir compte de la manipulation du texte par les éditeurs successifs.

Par exemple, Betty Davis détermine, d'après l'ordre des nouvelles, de l'évolution psychologique de Saffredent pour conclure que les hommes subissent la pression des femmes et

² Par exemple, dans la première édition de Pierre Boaistuau, l'éditeur a donné un ordre qui lui est propre. Voir Nicole Cazauran, l'Heptaméron de Marguerite de Navarre (S.E.E.S., Paris, 1977) p. 23, note 14.

sont dominés par elles; ou encore, que Nomerfide s'affirme progressivement au sein du groupe. C'est également le cas de Marcel Tetel qui discerne une certaine progression au fil des histoires ou, autre exemple, Krailsheimer qui fait une erreur de déduction elle aussi basée sur un agencement notionnel des contes³. Cet ordre fut, rappelons-le, établi après la mort de son auteur. Or il est évident que si l'organisation du texte incomplet a été faite après le décès de Marguerite de Navarre, rien ne nous permet d'affirmer que cet enchaînement respecte la volonté de son auteur⁴. Elle n'a laissé aucune instruction à ce sujet, à ce que nous sachions. Peut-être attendait-elle d'avoir terminé la dernière nouvelle pour considérer l'agencement final de ses contes. Bien sûr il y a des suites logiques⁵; on peut également émettre des hypothèses, mais nous devrions nous garder de prendre pour acquis ce que le texte nous présente quelles que soient les éditions offertes aux lecteurs du vingtième siècle.

³ Betty Davis, The Storytellers in Marguerite de Navarre's Heptameron. (French Forum, Publishers, FFM 9, 1978); Marcel Tetel, Marguerite de Navarre's Heptameron: Themes, Language and Structure. (Duke U.P., 1973) p.57; A.J. Krailsheimer, Three Sixteenth-Century Conteurs. (O.U.P., Oxford, 1966) p.20.

⁴ Voir Cazauran, ch.1, pp. 19-37.

⁵ Le meilleur exemple de suite logique est entre les nouvelles 58 et 59. De même, il y a un lien chronologique entre les nouvelles 21 et 40. Enfin, le prologue de la huitième journée serait dans l'ordre des événements s'il était de l'auteur.

De même, les prologues ont été rajoutés par les éditeurs⁶. Des noms ainsi que des passages ont même disparu parce qu'ils ont été jugés inappropriés voire dangereux pour l'époque. Pour les premiers éditeurs, il s'agissait ni plus ni moins d'une forme de censure tandis que pour ceux de l'époque moderne, cela relève davantage de la critique littéraire.

La séquence des histoires étant somme toute assez douteuse, c'est l'étude du contenu des nouvelles traitant d'une manière ou d'une autre de l'institution du mariage et des partis concernés qui nous permettra de dégager une cohésion et un fil conducteur dans les thèmes et nous livrera ainsi la pensée des narrateurs qui s'expriment surtout dans les débats. Si ce n'est pas un document historique dans le sens traditionnel, ce texte présente néanmoins l'avantage pour l'historien d'illustrer de façon parfois fort détaillée, certains cas bien spécifiques dont les détails reflètent les structures du réel. Cela nous révèle aussi comment un individu de l'époque perçoit à un moment précis la société qui l'entoure. Les documents en archives, les comptes-rendus des procès ainsi que les oeuvres d'imagination dévoilent en effet des nuances et des subtilités qu'une analyse générale sur

⁶ Cazauran, ch. 1.

l'époque et le mariage ne pourrait faire ressortir. Les moeurs et les pratiques telles qu'elles se trouvent décrites dans l'oeuvre littéraire démontrent les expériences vécues d'un point de vue phénoménologique ou même éthnoménologique, pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu⁷.

La présente étude comporte plusieurs étapes distinctes. En premier lieu s'imposent une présentation rapide de l'Heptaméron et de certaines caractéristiques saillantes en vue de ce travail. Puis nous exposons de façon générale les deux grandes instances, l'Eglise catholique et l'Etat, qui réglementent la vie des individus en France au XVI^e siècle tout en rappelant qu'elles s'exercent différemment suivant des régionalismes parfois fortement marqués; il n'est pas question ici d'étudier la variété de ces régionalismes mais plutôt d'en dégager au contraire les points communs sans rentrer dans des détails techniques. Seules les grandes lignes qui dominent le plus souvent la vie d'aristocrates ressortent de cette analyse.

Une fois ces jalons posés, nous passerons à la dernière phase consistant à une étude de l'Heptaméron. Tout d'abord, un examen du contenu thématique des nouvelles servira à

⁷ Voir P. Bourdieu, Outline of a Theory of Practice (Cambridge U.P., New York, 1977).

illustrer l'influence exercée par le milieu ecclésiastique et celui du pouvoir civil sur la vie sentimentale des hommes et des femmes. Ensuite, en examinant le rôle des narrateurs des nouvelles, nous essayons de déterminer les liens entre la part de fiction qu'ils nous présentent et le monde réel dans lequel l'imaginaire s'enracine.

CHAPITRE I

L'HEPTAMERON

L'oeuvre, le recueil et sa composition.

L'auteur n'ayant jamais terminé son oeuvre et ne lui ayant pas donné de titre, c'est Pierre Boaistuau qui, le premier, en 1558, a proposé un titre au manuscrit inachevé en se basant sur le contenu des nouvelles: "Histoires des Amans Fortunez." Le titre révélait déjà le thème principal, à savoir l'amour. Par contre il est un peu plus délicat de dire avec certitude si par "fortunez" Boaistuau reprend le sens qui lui est donné dans le glossaire par Simone de Reiff, c'est-à-dire celui qui est lié au sort, à l'aventure et au hasard⁵. La tentation est d'y voir les concepts de fortune au sens de richesse et d'aisance et donc une allusion directe à l'aristocratie. L'année suivante, à la demande de Jeanne d'Albret, Claude Gruget éditait le texte et lui donnait son titre définitif: "L'Heptaméron des Nouvelles de très Haute et très Illustre Princesse Marguerite d'Angoulême, Reine de Navarre." On retrouve dans ce titre hepta signifiant en grec "sept", et le suffixe meron pour la racine grecque "hemera", se traduisant par "jour", c'est-à-dire les sept journées

⁵ Voir Hept., (530).

achevées; la huitième est commencée avec deux nouvelles uniquement. Ceci révèle ainsi indiscutablement la source italienne et ses affinités avec cette dernière⁹. En fait de nombreuses modifications furent apportées au texte par la suite, principalement en 1558, 1559 et en 1853 avec l'édition de Leroux de Lincy¹⁰.

Les éditions récentes sont basées aujourd'hui sur la combinaison du manuscrit B.N. 1512 restitué par l'édition François en 1942 avec des amendements non signalés, et de la version de Adrien de Thou (B.N. 1524) reprise par Yves le Hir en 1967. C'est la combinaison de ces deux éditions portant sur les deux manuscrits du XVI^e siècle, avec des modifications récentes sur l'écriture et la ponctuation qui compose les nouvelles actuelles dans le texte que nous utilisons¹¹.

L'édition de Le Hir présente l'intérêt de reprendre intégralement le manuscrit de Thou; elle comprend aussi une table qui illustre chacune des nouvelles sous forme de petit résumé. Enfin, cette même édition Le Hir a également rendu

⁹ Le côté érudit du titre ressort alors que le contenu du texte l'est beaucoup moins même s'il s'adresse à un public choisi et lettré, principalement la cour, les nobles et les intellectuels.

¹⁰ Cazauran, ch.1.

¹¹ Voir l'introduction de Simone de Reiff dans la publication de l'Heptaméron chez Flammarion, (Paris, 1982), ainsi que la note sur l'établissement du texte pp. 31-33.

possible l'établissement d'un glossaire modernisé et utilisé dans notre texte de base¹².

Recueil de nouvelles, l'Heptaméron est issu de la littérature moyenageuse comme genre et support mais il doit indubitablement beaucoup à son modèle italien le Décaméron de Boccace¹³. Les rééditions successives de cet ouvrage italien attestent de sa grande popularité¹⁴. Elle parviendra jusqu'à Marguerite de Navarre laquelle désirant avoir une traduction aussi respectueuse que possible du texte original, engagera son propre traducteur, Antoine le Maçon. Il donnera une version très acclamée du Décaméron en 1545.

Contrairement à Boccace, Marguerite de Navarre prétend que ses nouvelles sont basées sur des faits véridiques; c'est du moins ce que déclarent ses conteurs dans le premier prologue¹⁵. Cette insistance se retrouve à maintes reprises dans les contes et dans d'autres prologues et épilogues. Cela n'a pas manqué d'attirer l'attention des critiques et des historiens. Au cours de différentes études historiques et

¹² Ibid, pp. 525-536.

¹³ Boccace, Giovanni. Décaméron (Norton, New-York, 1982).

¹⁴ Voir l'introduction de H.P. Clive dans Marguerite de Navarre: Tales from the Heptameron (The Athlone Press, London, 1970). Il n'y eut pas moins de huit rééditions entre 1485 et 1541 de la version du Décaméron par Laurent de Premierfait.

¹⁵ Hept., p. 48.

biographiques, des chercheurs se sont efforcés d'identifier les conteurs et les protagonistes des histoires relatées dans la mesure des moyens disponibles, c'est-à-dire principalement en fonction des noms et d'anagrammes, des lieux et des dates, ainsi que des événements historiques indiqués. Il apparaît que dans bon nombre de cas, des personnages ont bel et bien existé et ont réellement fait les frais de telle ou telle mésaventure dans les conditions décrites et endroits cités à quelques exagérations près¹⁶. Ce que l'on peut remarquer c'est que ces personnages sont pratiquement tous issus de la noblesse ou du clergé. Cela s'explique par le fait que ce sont des personnes publiques, plus exposées à la communauté et donc identifiables et connues. La cour étant beaucoup plus ouverte à l'époque, la vie privée n'était pas protégée. Les nobles sont entourés de leur cour et de leurs serviteurs; par conséquent, leurs faits et gestes sont facilement épiés, colportés et critiqués. Même s'il a toutefois été également démontré que l'auteur a emprunté ou disons, s'est inspiré de précédents contes, il est indéniable que l'insistance excessive quant aux soi-disant faits véridiques est révélatrice de l'importance que Marguerite de Navarre accorde

¹⁶ Voir la thèse de Pierre Jourda, Marquerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre (1492-1549) qui dénombre plusieurs histoires vraies (n.1, 4, 12, 17, 21, 22, 25, 40, 42, 43, 61, 66, 67) et d'autres historiquement fondées.

aux idées, thèmes et concepts abordés et qu'elle incite par là-même ses auditeurs et ses lecteurs à une attention rigoureuse et réfléchie. L'époque s'y prête bien, puisqu'il s'agit d'une époque tumultueuse où le souffle de la Réforme engendre bien des sursauts. Dans le cadre d'un débat historique, les bouleversements religieux s'insèrent dans la controverse de la Querelle des Femmes.

Tout dans l'Heptaméron évolue autour de l'amour et de la vertu ou de son absence. Au travers des nouvelles, différentes conceptions de l'amour nous sont présentées. Elles reflètent les tendances, les remises en cause et les questions qui se posent à la société de l'époque et surtout aux lettrés et aux intellectuels. Loin d'être une sorte de pamphlet ou encore un traité théorique sur le sentiment d'amour et sur le mariage, ces contes nous offrent davantage un portrait à multi-facettes; un portrait plutôt réaliste des conventions et des comportements socio-politiques, religieux et même d'ordre économique qui contrôlent la vie quotidienne des aristocrates, hommes et femmes, à l'époque des faits décrits dans le texte.

LA COMPOSITION DU TEXTE.

Suivant l'exemple italien, le Décameron, l'oeuvre de Marguerite de Navarre est composée seulement de soixante-douze nouvelles et non de cent. L'Heptameron, comme son titre le laisse deviner, est donc une oeuvre inachevée. Rien à ce jour ne permet d'affirmer qu'il n'existe pas d'autres nouvelles, perdues ou méconnues. Quelques contes découverts plusieurs années après la mort de leur auteur n'ont pu être reconnus comme formellement authentiques mais certains critiques gardent toujours l'espoir de mettre à jour d'autres contes¹⁷. Toutefois, il paraît peu probable que Marguerite de Navarre ait eu le temps de terminer son entreprise. La plupart des biographies qui lui sont consacrées s'accordent à dire en effet qu'elle travaillait encore au texte peu avant sa mort car dans l'une de ses histoires (n.66), elle relate une anecdote amusante survenue à sa fille et au second époux de celle-ci. Leur mariage ayant été célébré en octobre 1548 et l'auteur étant décédé en décembre 1549, il semble bien que Marguerite de Navarre n'ait pas eu le temps ou la possibilité d'achever l'Heptameron dans les derniers mois de sa vie¹⁸.

¹⁷ Krailsheimer prétend dans son introduction en p.9 que l'édition Gruget présentait plus de 72 nouvelles.

¹⁸ Voir l'introduction de Clive.

Le texte imite donc la structure du Décameron. Il est réparti en journées et chacune d'elles est divisée en dix nouvelles contées par dix narrateurs différents. Très brièvement, nous pouvons dire que la technique employée est partout la même. Le commencement est toujours identique mis à part pour la première journée. Les journées débutent toutes par un prologue qui annonce principalement le thème général du jour et donne aussi parfois, mais c'est plutôt rare, quelques détails et informations sur l'humeur des conteurs. Chaque nouvelle se termine inexorablement de la même manière, par une sorte de débat-conclusion, le plus souvent fort animé, entre les conteurs des deux sexes qui commentent, jugent, critiquent et s'interrogent sur les faits exposés dans les nouvelles, lesquelles varient en sujets, longueurs et intérêts.

Les pages de prédilection de l'auteur sont évidemment dans ces épilogues. Les nouvelles ne servent en fait qu'à cela et certaines ne font que reprendre la tradition des exempla. Pour preuve, il suffit de voir la longueur des commentaires sur des nouvelles fort brèves: c'est le cas des nouvelles 34, 36, 38, 44, 54, 55 et 65. Leur contenu échauffe les esprits et les commentaires vont bon train. S'y font jour, comme certains aiment à le démontrer, des pensées évangéliques et une sorte d'idéalisme platonique, notamment

sur la notion d'amour¹⁹: amour(s) des créatures et amour du Créateur; le vice, la bassesse et la grivoiserie se mêlent à la spiritualité et à la courtoisie.

La régularité et la symétrie qui caractérisent le texte, c'est-à-dire dans les journées et au sein même des contes, loin de contribuer à une certaine monotonie, semblent bien reprendre à fortiori l'idée exprimée par Hircan d'entrée de "jeu" lorsqu'il déclare à Simontault dans le prologue d'introduction: "Puisque vous avez commencé la parole, c'est raison que vous commandez, car au jeu nous sommes tous égaux²⁰." Cette petite phrase est loin d'être anodine. Elle pourrait faire, à elle seule, l'objet d'une thèse car le jeu abolit les inégalités sociales hiérarchiques et sexuelles. L'égalité et le jeu restent à définir. Il semble que les conteurs lors de leur réclusion forcée, acceptent, pour faire passer le temps agréablement, un jeu en guise de passe-temps, jeu qui les met momentanément à égalité de rang et de sexe. En effet, l'égalité à laquelle semble se référer Hircan se retrouve dans le passage de la narration des nouvelles: une femme donne la parole à un homme et vice-versa, mis à part

¹⁹ Voir Lucien Febvre, Amour sacré, amour profane: autour de l'Heptaméron (Gallimard, Paris, 1944); Abel Lefranc, Les idées religieuses de Marguerite de Navarre (Slatkine Reprints, Genève, 1969) et Marcel Tetel.

²⁰ Hept., p. 49.

quelques très rares exceptions (volontaires ou accidentelles, c'est une question que l'on peut se poser) et il y a ainsi égalité entre les devisants des deux sexes. Toutefois, malgré cette apparente égalité soulignée dès le départ par Hircan entre individus et entre les deux sexes, nous sommes amenés à remettre celle-ci en question. En effet, on retrouve dans la quasi-totalité des paragraphes de conclusion menant au débat à la fin de chaque nouvelle, une adresse visant toujours les femmes de cette micro-société mondaine recluse: "je vous supplie, mesdames" ou encore "voilà mesdames" ou bien "je vous prie, mesdames"²¹. Certaines nouvelles échappent curieusement à ce qui semble être la règle, puisque le conteur n'y interpelle personne²². Par contre, on remarque une exception dans la nouvelle 9 où Dagoucín s'adresse aux hommes et non pas aux femmes²³. C'est le seul cas et il est étonnant parce que les occasions de se reproduire ne manquent pas. Or les femmes sont toujours apostrophées, exceptions faites des nouvelles 9, 54, 55 et 63.

La question qui se pose alors est la suivante: ces nouvelles et leur contenu, narrées aussi bien par des femmes

²¹ Voir les premières nouvelles (de 1 à 5), pp. 56, 59, 65, 72 et 75 etc.

²² C'est le cas des nouvelles 25, 28, 54, 55, 57, 58 et 63.

²³ Voir n.9 p.92 où Dagoucín invite les hommes à réfléchir. Il est vrai qu'il répond indirectement à Saffredent (n.8 p.87).

que par des hommes, s'adressent-elles uniquement aux femmes? Sont-elles les seuls destinataires? Si tel est le cas, pour quelles raisons? L'égalité au jeu selon Hircan ne s'y retrouverait pas. Il semble se dessiner au contraire une inégalité des sexes plutôt évidente au premier abord. Nous tâchons de développer ce point plus amplement lors de l'analyse thématique des nouvelles afin de voir quelles conclusions peuvent être tirées quant à la situation de la femme vis-à-vis du mariage dans cette peinture de société.

La majorité des histoires porte sur les individus et sur leurs relations au sein du mariage et de la famille ainsi que sur leurs déboires conjugaux ou amoureux. C'est la condition de la femme du XVI^e siècle qui s'y dessine que nous allons nous efforcer d'esquisser, femme vis-à-vis de l'institution matrimoniale et des hommes, que ce soit son mari, son père ou, à défaut, des représentants légaux de ce dernier.

LA FEMME AVANT LE MARIAGE.

Il faut, lorsque l'on étudie le statut des femmes dont il est question dans l'Heptaméron, bien se garder de généraliser et encore moins de déduire que toute la gent féminine de la fin du XVe siècle au début du XVI^e siècle, toutes classes sociales confondues, connaissait les mêmes déboires ou

avantages conjugaux. Comme le démontrent les nouvelles et les devisants, chaque cas traitant directement ou non de l'institution matrimoniale est unique, même s'il contient un côté déjà-vu parce qu'il est révélateur d'éléments tantôt complémentaires tantôt contradictoires, ou plus simplement informatifs, sur un aspect de la société et d'une idéologie dominante.

D'ores et déjà, il importe de distinguer les femmes faisant l'objet de cette étude de celles dont il n'est pas fait mention dans le texte. Effectivement, Marguerite de Navarre ne semble s'intéresser qu'à une seule classe sociale, la sienne: la haute noblesse et son entourage immédiat, respectant la tradition littéraire. Les femmes décrites à travers les nouvelles sont, dans leur extrême majorité, des dames appartenant soit à l'aristocratie soit à la bourgeoisie naissante. Cette distinction des classes sociales est importante car bien évidemment les femmes de l'époque sont différemment affectées par les us et coutumes en vigueur. Des enjeux considérables et de toutes sortes entourent le mariage d'une femme bien née. En effet, même si des considérations purement matérialistes sont souvent prises en compte, à la fois par les roturiers et les aristocrates, la différence tient aux intérêts convoités et impliqués par l'alliance conclue entre deux personnes nées nobles ou issues de la

bourgeoisie: il peut exister des motifs politiques, stratégiques, militaires ou la recherche d'une accumulation de richesses, propriétés ou de pouvoirs, avantages que l'on ne peut guère trouver ni même envisager chez le peuple.

Aux XVe et XVIe siècles, on devient femme très tôt, dès que les parents ou les maîtres envisagent le mariage²⁴. La jeune fille n'a pas d'adolescence au sens où nous l'entendons aujourd'hui car bien souvent, enfant, elle est fiancée, promise ou bien vit en recluse, enfermée dans un couvent dès l'enfance ou la puberté si les circonstances l'imposent. La grande majorité des femmes n'a pas vraiment part à la vie économique car elles se trouvent toujours en tutelle. Seule la femme mariée, épouse ou veuve, prend part à la vie sociale. Une autre catégorie de femmes est prise en compte: les nonnes. En effet, la femme noble ne connaît que deux alternatives: le mariage ou le couvent. C'est bien ce que Rolandine déclare très explicitement à la reine dans la n.21. Pour les roturiers, cela est quelque peu différent car la fillette est vue comme une ouvrière pouvant aider aux travaux ou alors comme pouvant être placée servante chez des maîtres. Par contre, une fille bien née, qui devient orpheline ou qui est issue d'une famille nombreuse, a de grandes chances d'être

²⁴ Voir Roland Carron, Enfant et parenté dans la France médiévale Xe-XIIIe siècles (Droz, Genève, 1989).

envoyée au couvent si une alliance pour elle est inconcevable d'après ses parents parce qu'elle risquerait d'appauvrir davantage les siens, ou encore si elle compromet les chances d'un autre mariage plus fructueux pour un de ses frères ou soeurs. De toute façon, il est bien vu de remettre un de ses enfants à l'Eglise, fille ou garçon, sauf si c'est l'unique héritier, sans qu'il perde ses origines ni son statut social. C'est un moyen bien commode de préserver le patrimoine familial tout en gardant bonne figure et bonne conscience, à savoir en s'affichant bon chrétien.

Néanmoins, et c'est le plus souvent le cas, si les conditions réunies le permettent, il est indiscutable qu'une fois l'âge pubère atteint, la jeune enfant devient une épouse potentielle, un objet d'échanges prometteurs entre deux familles ou deux partis, et ce pour des raisons qui seront développées ultérieurement de plus ample manière. Au sortir de l'enfance, la jeune adolescente devient donc une femme convoitée; ce n'est qu'une fois mariée qu'elle pourra faire son entrée officielle dans la société.

Son ascension sociale, sa reconnaissance même en tant qu'individu à part entière, dépend en effet de son mariage et pour cela, de sa soumission au choix de ses parents, tuteurs ou maîtres et seigneurs. Très jeune, elle a conscience

qu'elle grandit dans une société où l'homme règne en maître et dispose de tout, femme et enfants, biens, comme il l'entend au mieux de ses intérêts et au nom de la famille et de la lignée. La fille sait qu'elle subira le sort que sa mère et ses aïeules ont subi avant elle et elle s'y résigne puisque nul ne peut remettre en question l'autorité du chef de famille, que ce soit le père, le frère aîné ou la mère dans des cas précis. Parfois, bien sûr, la jeune fille se rebelle mais elle doit alors accepter le risque de perdre le soutien familial, abandonnant de ce fait souvent son statut et ses droits si elle est répudiée et déshéritée. Cela peut être également le cas pour un fils, mais la situation des femmes reste cependant beaucoup plus précaire puisqu'elle dépend totalement de l'autorité masculine.

C'est dans ce contexte social et idéologique que Marguerite de Navarre écrit son oeuvre. Elle semble s'intéresser et même favoriser tout particulièrement une institution, celle du mariage qui provoque à cette époque bien des polémiques²⁵. Par le biais de ses nouvelles et des commentaires que celles-ci suscitent chez leur auditoire, elle

²⁵ Rabelais a amplement développé ce thème dans le Tiers Livre et dans Gargantua (Gallimard, Paris, 1982). Voir aussi, Catherine Claude, Rabelais (Editeurs Français Réunis, R.D.A. 1972) et surtout M.A. Screech, The Rabelaisian Marriage (Edward Arnold, Londres, 1958).

soulève des questions sur le mariage, l'amour et les rapports entre les hommes et les femmes dans la société qu'elle connaît et dans laquelle elle évolue. A la lecture de ses contes, force nous est de reconnaître que leur noyau central est le contrôle de l'institution du mariage exercé par deux pouvoirs, l'Etat et l'Eglise. Leur puissance et leur influence jouent un rôle déterminant dans la société et la vie quotidienne des individus. C'est l'étude de ces deux pouvoirs et de leurs répercussions sur l'institution matrimoniale que nous abordons maintenant.

CHAPITRE II

ATTITUDE DE L'EGLISE VIS-A-VIS DU MARIAGE.

"Croissez et multipliez-vous".

Ce commandement biblique, repris à la fois par l'Eglise et l'Etat pour des intérêts différents mais le plus souvent convergents, en présuppose un autre qui s'est avéré pendant longtemps bien embarrassant pour l'Eglise parce que certains de ses représentants ecclésiastiques, à presque tous les échelons de la hiérarchie, s'y sont laissés tenter: l'accouplement ou le péché de chair selon l'idéologie théologique.

Pour faire face à cet aspect ambivalent que représente pour elle la sexualité, l'Eglise, qui a toujours vanté haut et fort les mérites et vertus du célibat et de la frugalité, se doit de composer et de trouver une sorte de compromis entre les diverses institutions et les partis concernés. Pour réaliser cette tâche, elle s'évertue à diriger, à contrôler et à tirer profit de ce qui échappe aux côtés spirituels de sa mission et cherche ainsi à moraliser et à sacraliser l'acte sexuel, un acte qui serait considéré répréhensible s'il

²⁶ Genèse, (I, 28).

n'avait pas une finalité chrétienne. D'où l'importance accordée au mariage, véritable institution sacralisée où la raison et le bien commun doivent l'emporter sur les sens et la passion, sources d'irrationalité. Cette idéalisation des rapports humains est, l'on s'en doute, loin d'être le reflet de la vie quotidienne. Les gens ont conscience des dures réalités de leur époque (guerres, épidémies, famine, mortalité infantile élevée) et désirent prorriger et jouir des plaisirs simples que leur offre la vie. Si l'attitude de l'Eglise est austère, la vie passionnelle et amoureuse, est toutefois loin d'être quant à elle modérée. Cependant, même si elle n'est pas toujours exclue, il faut dès à présent oublier la notion du mariage d'amour telle qu'elle est définie dans la société actuelle du XXe siècle pour la replonger dans l'atmosphère et les mœurs du XVIIe siècle et découvrir les réalités socio-économiques qui se cachent derrière le mariage à cette époque.

La vie en France, comme dans tout le reste de l'Europe d'ailleurs, est difficile. Le taux de mortalité infantile et l'espérance de vie des hommes en particulier ont été durement affectés jusqu'alors par le manque d'hygiène, la peste, le choléra ou la lèpre par exemple. Si une nette amélioration s'amorce dans la vie de tous les jours, elle se fait cependant de manière progressive et les épreuves passées tiennent lieu

d'enseignement pour beaucoup²⁷. C'est du moins ce qui se passe dans l'immense majorité des familles nobles et bon nombre de nouvelles dans l'Heptaméron le démontrent²⁸.

Ainsi, tout en suivant la tradition médiévale, on continue à se marier très jeune, voulant assurer le plus tôt possible sa descendance, la lignée et maintenir les rites familiaux ancestraux. Difficile donc d'imaginer que l'on puisse sérieusement parler, ni même envisager, un mariage d'amour entre des mariés à peine sortis de l'enfance, sans parler des conditions et des raisons qui sont à la base de leur union.

Les hommes, dans presque n'importe quel type de société, ont souvent cherché des repères, des modèles. Très souvent ils se sont tournés vers ceux qui les dominaient de leur grandeur, pouvoir et sagesse, prétendus ou réels. Bien évidemment, l'Eglise s'est efforcée de jouer ce rôle exemplaire en s'ingérant dans le quotidien des hommes, de la naissance à la mort, se posant en juge et arbitre des choses et des événements terrestres. Pour l'Etat, l'Eglise représente en quelque sorte une espèce de service public utile

²⁷ Voir Janine Garrisson, Royaume, Renaissance et Réforme, 1483-1559 (Ed. du Seuil, Paris, 1991).

²⁸ Voir Jourda.

car s'il leur arrive de se disputer le pouvoir, ils ont néanmoins une communauté d'intérêts. Ainsi, bon nombre de jeunes nobles, les cadets, hommes et femmes, ne pouvant espérer être placés ni hériter du patrimoine familial, se retrouvaient placés dans des monastères et des couvents. Loin de perdre leur statut et rang social, ils y dirigeaient parfois de véritables fiefs, prélevant des taxes, régissant leurs gens et maintenant la fortune qui allait de pair avec leur nom. On pouvait même voir de jeunes femmes-abbesses, directrices et administratrices de vastes propriétés. Petit à petit cependant, la vie ecclésiastique va bientôt devenir pour elles plus réduite à des passe-temps car la connaissance qui se répand dans ces lieux privilégiés, grâce à l'imprimerie et aux humanistes, sera réservée aux seuls hommes. Telles seront les pratiques et les règlements ordonnés par les pouvoirs civils et religieux.

L'autorité de l'Eglise catholique est reconnue théoriquement comme incontournable et indéniable pour tout fidèle: elle vient de Dieu. La monarchie de droit divin ne peut la réfuter sans risquer de perdre son hégémonie. L'Eglise est en fait une société fondée par Jésus-Christ. Son origine est par conséquent divine et sacrée. L'Eglise désigne le peuple de Dieu et symbolise également l'image du monde. Souvent comparée à la Vierge, l'Eglise est encore nommée

l'Epouse du Christ et la Mère des Chrétiens. A cet égard, tout le symbolisme de la mère est applicable et explique l'importance accordée au statut social de la femme qui se doit d'être vertueuse. Tout chrétien appartient à trois sociétés issues de la volonté de Dieu. Il y a bien entendu, l'Eglise, l'Etat fondé sur la nature sociale de l'homme et sur son impossibilité de vivre autrement qu'en société et aussi la cellule familiale qui est basée sur la nature physique et morale de l'homme. Il convient de souligner que la famille n'est ni plus ni moins qu'une reproduction miniature de la société et donc de l'appareil d'Etat: le père ou chef de famille exerce à une moindre échelle les pouvoirs du chef de l'Etat. Il décide et tout le monde lui doit obéissance. L'un comme l'autre incarnent l'autorité.

Le rôle et l'influence de l'Etat seront développés dans la prochaine partie mais nous pouvons d'ores et déjà rappeler que l'Etat a pour but de garantir le bien commun des individus sur son territoire. L'Eglise catholique, pour sa part, a pour fin d'assurer le bien religieux de ses membres. La société à ses yeux n'est qu'un moyen au service de Dieu et de la personne. En conséquence, l'Eglise se doit de préserver les hommes contre les abus car elle défend aussi le bien commun des personnes. On s'aperçoit déjà que l'Etat et l'Eglise se retrouvent dans des tâches et des objectifs similaires.

Le monde ecclésiastique est au service du bien des âmes. Quoique l'âme l'emporte sur le corps, ce dernier n'est pas pour autant étranger à l'âme. Le clergé ne se réserve pas l'âme pour abandonner le corps à l'Etat. C'est pourquoi l'Eglise s'intéresse de près à tout ce qui touche ses ouailles. Son autorité, son respect et sa puissance en dépendent. Présente dès la naissance de l'individu par les sacrements du baptême, elle met en état de dépendance et de soumission morale, spirituelle et aussi civique tout chrétien. En ce temps-là, l'homme et la femme sont nés soit pour commander soit pour obéir, selon le hasard de leur naissance. Ils restent à leur place sans remettre le système en cause. La morale, qui est imposée par les préceptes religieux, demeure la même pour tous dans l'inégalité sociale congénitale. Seule la loi de Dieu s'applique à tous et à toutes de façon uniforme. Les actes religieux sont des rites de passage et marquent l'individu. Chaque sacrement regarde l'être lui-même dans ses relations personnelles avec Dieu mais les cérémonies qui l'accompagnent traduisent et trahissent son appartenance à part entière à la communauté paroissiale et à celle plus discrète et invisible de l'Eglise catholique. La vie de l'homme est donc régie par les lois de l'Eglise.

L'événement majeur qui bouleverse la vie de presque tout

individu est le mariage. L'Eglise catholique avait alors le monopole de la juridiction en ce qui concernait le mariage chrétien²⁹. Les papes Innocent II et Eugène III considéraient par exemple que seul le consentement mutuel échangé entre deux personnes créait l'union. L'évêque de Paris, Pierre Lombard, réaffirma ce principe avec force. Il y voyait même une indissolubilité. Il chercha à définir plus précisément les phases d'engagements matrimoniaux en faisant une distinction entre les fiançailles sponsa de futuro lesquelles étaient révocables et le mariage sponsa de praesentia³⁰. Le pape Alexandre III voulut pousser les choses un peu plus loin en requérant que l'échange se fasse in facie ecclesie mais dut finalement se contenter d'accepter le mariage comme valide s'il se passait en présence de deux témoins. Innocent III finit par compliquer les choses en introduisant le concept de "copula" qui suivant les fiançailles créait le mariage aux yeux du clergé.

Le mariage est le sacrement de procréer des enfants de Dieu; c'est l'union de Jésus-Christ avec son Eglise. La fécondité est la grâce du mariage. La finalité de cette union, du point de vue chrétien, est la procréation, le don de

²⁹ Voir Robert Mandrou, Introduction à la France Moderne 1500-1640 (Albin Michel, Paris, 1974) p. 111.

³⁰ Voir Concilium, Droit Canonique.

vie, mais aussi d'un point de vue beaucoup plus matérialiste et terre-à-terre, le maintien de la famille et de la lignée. C'est cette responsabilité qui incombe à la femme. Une femme stérile est souvent vue comme un fardeau, une bouche inutile. Ce qui est attendu d'elle et qui est la raison du mariage, ce sont des enfants, de préférence des fils qui préserveront le nom, le rang, le lignage et qui par leurs mariages augmenteront le patrimoine familial. La femme demeure un être inférieur, non seulement physiquement mais aussi intellectuellement. L'on doute de son bon sens, de son intelligence, se méfie de ses intuitions. Qui plus est, Eve, symbole de la femme et de la féminité, reste dans les esprits l'incarnation du mal puisque c'est elle qui est responsable de la chute originelle³¹. Donc, la femme continue de représenter le péché, la tentation, le vice, en bref tous les maux qui accablent l'humanité. La femme est dans les esprits l'incarnation du mal. Des exemples de cette attitude sont fort nombreux dans l'Heptaméron, aussi bien dans les narrations que dans les critiques du groupe.

D'un point de vue psychologique et aussi théologique, il semblerait que le coeur du problème soit la sexualité, menace sociale qui pèse comme une épée de Damoclès sur l'ordre établi

³¹ Voir la n.1 et la conclusion p.56 où Simontaut y fait référence.

et les pouvoirs. C'est d'ailleurs pourquoi le sacrement du mariage est en réalité un sacrement de tolérance et est considéré comme la prévention qui protège contre la fornication. Les rapports sexuels sont alors contrôlés dans une structure reconnue et établie. Reconnaissons tout d'abord que pour grand nombre d'intellectuels et de philosophes de l'Antiquité comme pour les membres imminents de l'Eglise catholique, la sexualité et ses manifestations étaient, pour les uns, perçues comme le signe évident d'une maladie physiologique, pour les autres, une maladie de l'âme. C'est en tout cas ce qui semble implicitement ressortir des propos et des aventures des protagonistes des contes: "une maladie, donnant tel contentement, que la guérison était la mort"(246). Les symptômes sont tels que "le médecin de ses douleurs était ignorant de son mal"(309). Le mariage devient pour l'Eglise catholique le remède exemplaire à la lubricité mais reste toutefois à ses yeux un mal somme toute nécessaire. N'est-ce pas ce que Parlamante sous-entend dans la n.35 lorsqu'elle déclare: "Mesdames, je vous prie de croire qu'il n'est rien de plus sot ni plus aisé à tromper qu'une femme qui n'a jamais aimé." Bien que le mariage soit un acte sacré, institué et indispensable à la création d'une cellule familiale, seul l'amour pur et non charnel est estimé et loué car il est le seul à conduire à Dieu (n.19 et n.70).

A l'époque de la Renaissance et de la redécouverte des Anciens, ces perceptions ont trouvé bien des échos. C'est pourquoi les ardeurs sexuelles ne suivant aucune loi ou échappant à toute logique sont estimées dangereuses parce qu'elles sont déraisonnables. Amadour, principal protagoniste d'une des plus longues nouvelles de l'Heptaméron, envisage sans aucune hésitation d'user de la force pour avoir celle qu'il aime: tuer et violer ne lui font pas peur. Dans le cas de la nouvelle 22, un vieux prieur tombe follement amoureux de soeur Marie Hérouet au point que lui aussi tente de la violer. Hircan prouve que ce genre de comportement est finalement passé dans les moeurs et que cela ne le choque pas puisque lui-même condamne l'homme de la n.14 qui a échoué à obtenir les faveurs de la dame aimée. Selon lui, l'homme "devait tuer la vieille" ou encore user de violence dans la cinquantième nouvelle. Ces réactions tendraient à démontrer le bien-fondé des craintes des instances religieuses. On meurt même d'amour comme dans l'histoire du parfait serviteur éconduit (n. 9).

L'institution du mariage est un procédé bien commode pour les pouvoirs puisqu'elle permet de contrôler les individus et ainsi d'être à même de prévoir ce qui convient le mieux selon chaque cas particulier, d'après ces pouvoirs, pour, et dans, l'intérêt du bien commun, public. Le problème est surtout préoccupant dans la classe dominante. Le pouvoir encourt le

risque d'être affaibli par des comportements impulsifs, passionnels et donc potentiellement subversifs. L'union fait la force mais la dispersion rend vulnérable. L'Etat et les familles en ont tous pleinement conscience et chacun s'efforce d'y remédier dans la mesure de ses propres possibilités, à son niveau, puisque tous se sentent concernés et menacés.

La famille suit des rites. Qui dit rituel dit institution, sacrement. L'appareil est l'Eglise et quant à ses assises secrètes, il s'agit bel et bien du patrimoine ancestral qui s'est affirmé grâce aux rituels prêchés par l'Eglise. Comme le rappelle Febvre, le mariage a été institué dans le seul but de perpétuer la race et s'efforce, de manière imparfaite car humaine, de se calquer sur l'amour du chrétien pour son Dieu.

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, la nature de l'union matrimoniale s'est vue modifiée au fil des siècles, selon l'histoire. La doctrine de l'Eglise elle-même a évolué quant à la notion même de mariage. Les canonistes ont hésité à faire prévaloir le critère de la cohabitation des deux conjoints ou celui de l'échange de leurs consentements. Ces hésitations ne furent levées qu'à compter du décret de Gratien en 1140 qui définit le mariage comme un sacrement que les époux se confèrent eux-mêmes par un acte tirant sa source dans

leur propre volonté autonome. L'Europe chrétienne a connu alors un droit unifié du mariage, celui de l'Eglise catholique.

Cette unité va prendre fin avec la réforme protestante tandis que le concile de Trente en 1563 va imposer au mariage un certain nombre de conditions de forme qui n'étaient pas requises précédemment. Il impose désormais la nécessité d'une publicité des projets de mariage et d'une célébration in facie ecclesiae, c'est-à-dire, en présence du curé de la paroisse des époux. Cela était bien souvent pratiqué mais la loi sur ce sujet était restée jusqu'alors plutôt vague et par conséquent l'obligation était jusque-là inexistante. Se considérait marié, tout couple ayant eu des rapports sexuels; cela était reconnu par tout leur entourage immédiat ou non, à plus forte raison si des enfants étaient issus de cette relation. Mais c'était compter sans l'intervention de l'Etat et de l'influence exercée par le droit romain qui est favorisé par l'engouement éprouvé au XVIIe siècle pour l'Antiquité. Il bouleverse les mœurs et modifie les us et coutumes en changeant par exemple l'âge de la majorité lequel, fixé à 12 et 14 ans pour les hommes et les femmes, passe alors à 25 ans. Cette restriction des libertés individuelles fait régresser le droit coutumier. L'Eglise a fortement combattu cette limitation des droits des individus parce qu'elle

croyait à la liberté des êtres de s'unir librement et sans contraintes³².

³² Régine Pernoud, Pour en finir avec le Moyen-Âge (Seuil, Paris, 1977).

CHAPITRE III

ETAT ET FAMILLES: INGERENCE DANS LE MARIAGE

"Les mariages se font au ciel et se consomment sur la terre³³."

L'Eglise se fait l'auxiliaire sacré car divin³⁴ de la justice: la sienne et celle de l'Etat. Fort de ce soutien moral et à caractère juridique, l'Etat y puise son autorité et ainsi renforce l'ordre établi selon leurs intérêts communs. Pour y parvenir, suivant l'exemple donné par le clergé, l'Etat impose une image familiale patriarcale, reflet de son propre pouvoir hiérarchisé. L'Etat se sert et s'appuie sur les doctrines prêchées par le clergé selon les Saintes Ecritures. L'idéologie théologique consiste à faire reposer toute la société sur une structure pyramidale fortement hiérarchisée. Pour le clergé, il y a, à la tête de cette pyramide, Dieu. D'après l'interprétation de la Bible, de son enseignement et de sa propagation, tout chrétien reconnaît et obéit à la Loi. L'Etat y souscrit également, non seulement parce que ses représentants sont chrétiens mais surtout parce que cela soutient ses propres fondations, le roi s'érigeant comme chef du peuple, dieu humain sur terre à figure paternaliste. De là

³³ Antoine Loisel (1536-1617), les Institutes Coutumières (Vendôme, Librairie Libraisque, 1985).

découle l'idée de monarchie de droit divin. Les avantages sont donc de préserver les droits de lignages, de successions et de pouvoirs, infirmant par là l'hégémonie d'une famille, d'une lignée ou d'un nom. L'Etat a donc tout intérêt à suivre l'Eglise et ses décrets. Chaque cellule sociale représentant cette structure hiérarchisée reflète et renvoie aux enseignements de l'Eglise catholique.

Ainsi la famille obéit à des rites fixés et transmis de générations en générations. Les enfants sont jusqu'à l'âge de dix ans environ élevés par les femmes, puis le père ou tout autre adulte ayant l'autorité du père, prend en charge l'éducation des fils alors que les filles restent auprès des femmes pour y poursuivre leur apprentissage domestique. L'enfant traverse donc deux étapes pour passer à l'âge adulte: il y a tout d'abord la puberté qui le met au rang des adultes et ensuite, le mariage qui l'établit dans la société comme individu à part entière. Alors que le fils devient à son tour chef de famille à son mariage, la fille qui était sous l'autorité de son père passe alors sous celle de son époux. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit pour elle de montrer le respect et l'obéissance envers tout ce qui personnifie l'autorité régissant la vie de tout individu, que ce soit celle de l'Eglise ou bien celle de l'Etat, et à moindre échelle, celle de l'homme, père, frère, mari ou beau-frère.

Marquerite de Navarre illustre ces rapports familiaux dans plusieurs nouvelles de l'Heptaméron³⁴. Dans la plupart des cas, les plus révélateurs au sein d'une micro-cellule familiale sont ceux entre frères et soeurs. Si l'autorité du père ou du mari sont bien définies et établies, celle du frère l'est souvent moins. Or certains contes révèlent l'autorité indiscutable que possède le frère sur sa soeur. Dans la n.4, le frère se fait le protecteur de sa soeur deux fois veuve; la n.12 relate l'histoire de Lorenzaccio, protecteur et justicier, qui n'hésite pas à tuer son maître et ami pour préserver l'honneur de sa soeur et de la famille. Nulle question d'honneur dans la n.21: c'est l'intérêt et la cupidité qui dominent. Le frère de Rolandine se déclare seul héritier de la maison à la mort de leur père, privant ainsi sa soeur de la part qui pourrait lui revenir. Dans cette même famille, le drame de la quarantième nouvelle illustre la domination exercée par un frère sur sa soeur: le père de Rolandine refuse le mariage d'une de ses soeurs "par trop aimer son argent", allusion à la dot qu'il lui faudrait donner, et lorsque cette dernière se marie clandestinement, le comte de Jossebelin, ignorant tout de cette union, tue son beau-frère. Ce crime est impardonnable et le frère craint la justice des hommes (331). Il n'en reste pas moins vrai que la

³⁴ Voir n.4 p.70, n.12 pp. 133-134, n.21 p.222, n.40 pp. 329-330 et n.42 p.346.

soeur ne dénonce pas son frère à la justice. Cela est sans doute dû au fait qu'elle respecte inconsciemment la figure autoritaire familiale incarnée ici par un frère avare qui prétend veiller à l'héritage ancestral.

La nouvelle 42 démontre les rapports entre frères et soeurs. Françoise, jeune orpheline de seize ans, se retire chez sa soeur bâtarde mariée. Elle s'en remet à elle, à son jugement comme si cette dernière était sa mère. L'ordre hiérarchique est respecté puisque sa soeur semble être plus âgée et rangée dans la société grâce à son mariage. Malgré cela, les mésaventures que Françoise connaît à cause de sa soeur et de son beau-frère lui font faire appel à son frère qui finalement la prend sous sa protection.

Cette histoire relate surtout les rapports entre deux soeurs mais le frère paraît avoir toute autorité même envers une soeur sans doute plus vieille que lui. Ces quelques exemples témoignent bien de l'influence et du pouvoir de l'autorité masculine vis-à-vis des femmes, contrôles qui s'exercent en dehors des relations matrimoniales ou des relations père-fille. Non seulement la femme doit compter avec l'autorité de son père ou de son mari, mais aussi avec tous les individus qui représentent l'autorité familiale par sexe ou à défaut par âge et maturité.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'Eglise joue le rôle d'une sorte de service public auprès de l'Etat. La famille est la représentation miniature de l'appareil étatique, une sorte d'intermédiaire entre les personnes et les pouvoirs ecclésiastiques et gouvernementaux. La famille constituant la cellule de base de toute organisation sociale, l'Etat, comme la religion et la morale incriminée, s'est toujours préoccupé d'en protéger la stabilité car la sienne en dépend totalement.

Il est donc habituel de considérer le mariage comme un engagement public et réciproque des époux, lesquels acceptent de se conformer aux obligations morales, spirituelles et légales de l'institution matrimoniale. Pour ce faire, il faut que les enfants honorent père et mère, symboles des autorités souveraines en même temps que les institutions qui fondent les rapports de supériorité et d'infériorité. Il ne faut pas s'opposer, encore moins violer les choses qui établissent le bien et la tranquillité de la société civile. Il faut, par conséquent, se soumettre le plus souvent au choix de l'époux désigné par les parents.

Même si au XVII^e siècle, on commence à adopter une certaine liberté, le choix d'un époux se fait toujours au sein

du groupe auquel on appartient³⁵. Ainsi l'ordre est toujours respecté, rarement compromis. Mais si le cas se présente, les instances au pouvoir y remettent très vite bon ordre comme nous l'étudierons dans des nouvelles de l'Heptaméron³⁶. Cela s'est toujours vérifié pour et dans les classes dominantes telles que décrites dans les contes présentés. Ces classes cherchent à préserver, maintenir et accroître leurs richesses et pouvoirs. Ce n'est pas le cas pour le peuple roturier, celui de la place publique où les liens du mariage sont davantage basés sur des rapports réels, sexuels inclus³⁷. Bien évidemment, le peuple cherche aussi son profit mais qu'il s'agisse d'un couple noble ou d'un couple paysan, les attitudes vis-à-vis de l'institution matrimoniale ne changent guère.

Le mariage est la base même de la monarchie laquelle représente aux yeux du peuple une grande famille. L'homme est

³⁵ Les nouvelles n.16 (172) et n.18 (181) montrent assez bien cette liberté de choix même si dans la n.16, il s'agit d'une veuve vivant chez sa belle-famille.

³⁶ C'est le cas pour Rolandine dans la n.21 (206), pour la tante de celle-ci, n.40 (329); dans la n.51 (390), c'est une servante qui fait les frais de la justice familiale. Enfin, il y a aussi le cas intéressant et complexe de la n.60 (428): l'ordre y est respecté mais pas la justice.

³⁷ Voir les nouvelles où les protagonistes sont une muletière n.2 (57), un valet de chambre et sa femme n.27 (272), un boucher et sa femme n.34 (304), un couple de bourgeois n.38 (324), une servante n.42 (343) ou encore un couple d'artisans n.67 (458).

le "chef" naturel donné à la femme par Dieu. Le pouvoir ecclésiastique s'est assuré que chaque individu en a pleinement conscience et qu'ainsi, il ne remette pas cet acquis théologique en question³⁸. Les grands du pays, rois, princes et autres seigneurs, savent que leur prestige et autorité reposent sur cette acceptation par la communauté toute entière. La société étant fortement hiérarchisée, le plus sûr moyen de s'élever socialement est de faire un riche mariage. C'est pourquoi, par exemple, les princes et princesses de bas âge peuvent être mariés avec la bénédiction de l'Eglise catholique. Ainsi, plus on s'élève dans l'échelle sociale, plus les mariages sont précoces et ceci pour des raisons plutôt matérialistes, financières et politiques³⁹.

Il n'est donc pas surprenant de constater que les femmes issues de la noblesse ou de la haute bourgeoisie contractent des unions plus vite que les petites gens et peuvent s'attendre à être plus malheureuses en amour. En effet, si l'union des deux époux n'est pas satisfaisante, l'homme bien souvent - et c'est illustré dans l'Heptaméron - ira chercher son plaisir ailleurs, sans honte et sans risque, alors que la

³⁸ Emile Telle, l'Oeuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre et la Querelle des Femmes (Slatkine Reprints, Genève, 1969).

³⁹ Les biographies sont fort révélatrices à ce sujet.

femme s'expose à la réprobation et à la colère de tous⁴⁰.

Ainsi malheur et tristesse sont le lot de beaucoup de femmes et plus particulièrement de celles nées dans de très riches familles ou titrées; leurs mariages sont de véritables complots et marchandages. Comme elles ne sont pas convoitées pour leurs qualités féminines, leur beauté, leur grâce ou toute autre caractéristique soi-disant féminine, le sentiment d'amour exprimé dans les romans courtois ou dans les chansons des troubadours et trouvères est presque inexistant dans la vie du couple. A l'origine, l'amour courtois est toujours en dehors du mariage mais ses caractéristiques ont fini, dans une certaine mesure, par se transférer aux mariages modernes. Le désir de répandre la courtoisie s'est probablement manifesté d'abord parmi les privilégiés et les lettrés. En même temps, le respect entre conjoints est un thème qui se trouve souligné et exprimé par l'Eglise.

Leur conjoint n'ayant lui-même pas droit à la parole s'il est jeune et donc sous la férule paternelle, il est guère probable que la femme choisie l'enchanter. C'est la dot qui intéresse plus certainement ce dernier. De surcroît, la société veut qu'un mariage dit réussi soit un mariage où il y

⁴⁰ Les nouvelles 12, 25, 37, 38, 45, 53, 68 et 71 en sont de parfaites illustrations.

ait une "parfaite amitié" comme la décrit la n.64. La raison est le succès garanti de l'union; l'assurance de cette garantie vient de l'extérieur, par tout ce qui n'est pas les sentiments personnels des deux époux: la concordance des statuts et des fortunes, la décision des parents, l'intérêt du lignage⁴¹.

C'est ainsi que les termes parents et amis deviennent pratiquement interchangeables⁴². Il arrive fréquemment que l'âge des époux ne coïncide pas. Il peut y avoir en effet de grands écarts; un homme d'âge mûr peut avoir une très jeune épouse, tout juste sortie de l'enfance. Dans une des nouvelles, nous avons l'histoire d'un duc qui est marié à une fille "si jeune qu'il ne lui était licite de coucher avec elle"⁴³. Bien évidemment, la femme peut espérer survivre à son mari et envisager un deuxième mariage qui lui conviendra davantage si les circonstances s'y prêtent et si des raisons familiales ne viennent pas une fois de plus nuire à ses projets.

L'idéalisation du mariage d'amour provient de celle de l'adultère puisque le mariage est conçu comme étant purement

⁴¹ Voir la n.40 (332).

⁴² Voir la n.64.

⁴³ Voir n.12 (132).

d'ordre utilitaire. La passion amoureuse naît par opposition aux jous trop stricts des sacrements et des institutions de la société civile. C'est pourquoi la femme, tout comme l'homme, cherche l'âme soeur, l'élue(e) de son choix et non celui ou celle de ses parents.

Cela provoque, l'on s'en doute, des problèmes au sein des rapports conjugaux. L'infidélité est pardonnée au mari mais rarement à son épouse. Cette inégalité se retrouve non seulement dans de nombreuses nouvelles mais de plus elle est soulignée et confortée par les remarques et les comportements des narrateurs lors des conclusions⁴⁴. L'égalité au jeu, celui de l'amour, pour reprendre l'idée de Hircan, n'est pas vérifiée. Cela se passe toujours au détriment des femmes. Il est tentant d'expliquer cette généralité par le fait que la femme a accepté cette éventualité parce qu'elle appartient aux coutumes en vigueur dans la société mais aussi peut-être parce que la femme hésite ou se trouve en réalité privée de la possibilité de faire sanctionner par le divorce les manquements de son conjoint aux devoirs du mariage. D'ailleurs, on réprime très sévèrement l'adultère féminin dans la mesure où il risque d'introduire dans le cercle familial de nouveaux héritiers. La famille veut ainsi éviter

⁴⁴ Hept., n.21. par exemple.

que l'enfant adultérin accède aux droits successoraux réservés aux seuls enfants légitimes et héritiers du nom. C'est la raison pour laquelle l'infidélité conjugale du mari est tacitement tolérée alors que l'épouse adultère est réprimandée par la loi et les mœurs. Le mari peut poursuivre sa femme si cette dernière l'a trompé; il a le droit de la punir, de la répudier et de la destituer de sa dot. Dans certains cas, elle est enfermée dans un couvent où elle devra faire acte de pénitence jusqu'à la fin de ses jours. Son sort peut être encore plus dramatique lorsque la punition est l'expression d'une vengeance cruelle (comme c'est le cas dans la nouvelle 32), voire mortelle avec, par exemple, la nouvelle 36 où le mari sauve son honneur en empoisonnant sa femme, ou encore, la nouvelle 61, lorsque l'époux avec "la Reine..., Mme la Régente... et l'archidiacre d'Autun..." envoyèrent la coupable en prison⁴⁵. Il importe de rappeler que la nouvelle 61 est, d'après la critique historique, vraie, d'où son intérêt indéniable⁴⁶.

Le mariage est surtout, et avant tout, l'union de deux familles plus que celle de deux individus. Le but est tout

⁴⁵ Dans la n.32 (295), le mari finit par pardonner car il veut des descendants; dans la n.36 (315), le mari élimine discrètement sa femme; la n.61(435) sera étudiée plus loin.

⁴⁶ La liste des contes répertoriés comme vrais est en page 11.

simplement de perpétuer la lignée et d'engendrer des enfants mâles de préférence et d'augmenter la richesse commune des conjoints dans le but de la léguer plus tard aux héritiers. L'union matrimoniale représente un traité, pactum conjugale, qui doit être très soigneusement négocié entre deux familles. Il s'agit surtout une alliance de deux lignages. Le mariage est considéré comme la condition sine qua non au maintien d'une lignée. Y faillir et c'est tout l'appareil hiérarchique qui menace de s'effondrer. Les familles nobles tolèrent un ou deux mariages par génération, visant ainsi à protéger leur patrimoine et à l'agrandir éventuellement. Il s'agit donc d'une affaire grave, demandant mûre réflexion. Le lignage permet de garantir ou du moins d'assurer les assises de la protection de l'individu, sa protection sociale de même que la protection du patrimoine familial. La stabilité de la communauté en dépend et par conséquent elle dépend directement du mariage lui-même⁴⁷. Vu l'importance des enjeux, ce sont donc les familles des futurs époux qui déterminent les clauses du contrat car si le mariage est vu comme une institution, il apparaît bel et bien aussi comme un contrat social, économique et même parfois politique.

⁴⁷ Voir Roland Carron.

L'union est conclue par le chef de famille, le père ou par celui qui en a l'autorité; c'est pourquoi en cas de décès du père, c'est la mère qui décide ou bien à défaut, un frère ou un oncle⁴⁸. La décision et le choix des parents ou des tuteurs légaux font acte. Les jeunes fiancés n'ont pas droit à la parole. Le mariage est très rarement un mariage d'amour. Seuls les intérêts comptent mais lorsque ceux-ci ne sont pas satisfaits ou ne sont plus satisfaisants, l'union peut être dissoute à la demande de l'époux dont la femme sera renvoyée chez ses parents ou bien parfois au couvent. Cela peut arriver si le mari est par exemple sans héritier ou en cas d'infidélité. Il arrive aussi que cela se passe de façon tacite⁴⁹.

Durant la Renaissance, il ne fait aucun doute que le mariage reste un devoir social, une union de familles et de richesses à travers l'union de deux êtres. C'est aussi un devoir chrétien. Toutes ces considérations d'ordre pragmatique et réaliste n'empêchent pas toutefois l'éclosion de mariages réussis⁵⁰. L'individu reste cependant persuadé

⁴⁸ Les n.21 et 40 sont révélatrices à ce sujet.

⁴⁹ Bien que la justification en est absente dans la n.25, il est clair que le mari a répudié sa femme car elle ne lui a pas donné de descendant.

⁵⁰ Il y a dans l'Heptaméron plusieurs mariages heureux ou du moins "parfaits" au sens où l'entendent les conteurs: voir les tableaux, pp. 64-65.

que l'amour lié au devoir a plus de chances de réussir que s'il était basé uniquement sur la passion. Même si un consentement mutuel entre les deux futurs époux est souhaitable, il n'est pas requis puisque c'est l'autorité parentale qui prévaut. Tous savent qu'il est préférable et salutaire de faire coïncider le rang, la richesse et si possible l'âge, bien que ce dernier soit beaucoup plus aléatoire. Effectivement, la femme risque d'être bien plus jeune que son mari, celui-ci ayant plus de chances d'avoir des enfants auprès d'une épouse jeune et saine que s'il épousait une femme d'âge mûr.

D'après le droit canon, qui est le seul à régir les mariages, il fut décrété dès le XI^e siècle que seul le consentement mutuel suffit à la validité d'une union. L'accord des parents, les bans à publier, l'office d'un prêtre en présence de deux témoins ne sont pas requis, quoique cela confère plus de solennité à la cérémonie. Il suffit d'être pubère pour se marier. L'âge de douze ans est avancé pour les filles, celui de quatorze pour les garçons, mais le mariage peut être autorisé plus tôt si l'on est capable de cohabitation charnelle⁵¹. Cela concerne plus particulièrement les héritiers au trône et les grands seigneurs, car dans

⁵¹ Cf. Pasquier, Livre I, chap. 34, "De la puberté", pp 68-70.

l'ensemble, les unions se font pour des adolescents âgés d'une quinzaine d'années environ⁵². A cette époque, les individus se considéraient déjà vieux vers vingt-cinq ans. C'est ce qui ressort dans la nouvelle 21 du commentaire de Rolandine laquelle âgée d'au moins trente ans déclare qu'il est grand temps qu'elle se marie et se révolte contre le joug de l'autorité familiale, paternelle et même royale⁵³.

L'influence du droit romain apparaît dans la rébellion de Rolandine (n.21) et dans celle de sa tante (n.40). Toutes deux rétorquent que la loi leur reconnaît le droit de se marier comme elles l'entendent, vu leur âge, sans crainte normalement d'être déshéritées. Si dans la majorité des cas ce sont les familles qui choisissent et décident un mariage, il n'en demeure pas moins vrai que des unions se fassent sans leur consentement. Le plus souvent, il s'agit de mariages clandestins où les deux époux échangent leurs vœux de fidélité et d'amour⁵⁴. Ce genre de mariage est aux yeux de l'Eglise catholique acceptable.

En effet, pour lutter contre ces unions imposées, le clergé a multiplié dans le droit canonique des clauses de

⁵² Ibid.

⁵³ Voir n.21, les pp. 206, 210, 216-217.

⁵⁴ Voir n.27, n.40 et n.56.

nullités de mariages arrangés et n'a eu de cesse de réclamer la liberté de choix des futurs. C'est la raison pour laquelle l'Eglise catholique s'est souvent montrée assez indulgente pour tolérer en fait la rupture de liens imposés. C'est là une divergence majeure existant entre l'Etat et le clergé qui refuse d'accepter l'accumulation incontrôlée de puissances et de richesses.

Comme nous l'avons vu plus haut, les papes Innocent II et Eugène III considéraient que le seul consentement des deux futurs créait le mariage, affirmant par là la liberté des contractants. Bien sûr l'absence du consentement parental et la non-nécessité, soit de la présence d'un prêtre soit d'une cérémonie religieuse, étaient considérées dangereuses par l'ensemble des instances civiles et familiales.

L'autorité paternelle est ainsi mise en échec; l'avenir familial, et par voie de conséquences hiérarchiques et sociales, celui de la royauté et de l'Etat, est durement compromis. En outre, autre conséquence dans la vie sociale, les mariages secrets facilitent le succès de la réforme religieuse et les progrès encore timides mais présents de la législation civile en affaires matrimoniales. Ne pouvant annuler les mariages clandestins sous peine de souscrire à la pensée calviniste, le concile de Trente, pour essayer de les

contrecarrer, recourra en 1563 à l'obligation par les promis de faire publier des bans et de se marier devant un prêtre et deux témoins⁵⁵. Ce sera un début de succès pour le droit civil car au XVIe siècle le concept de contrat civil n'existe pas dans l'institution matrimoniale.

Le mariage suscite donc une sorte de polémique sociale et religieuse car le droit ecclésiastique tient l'institution du mariage comme un sacrement placé sous la seule autorité de l'Eglise et il prétend donc avoir autorité sur le droit civil. Or même au sein du clergé, des désaccords apparaissent. La raison, celle de l'Etat et de la communauté, finit toujours par l'emporter. Le mariage est un calcul, un complot où la société domine sur le couple par l'autorité du père, du mari et de la morale: le mariage facilite la soumission des enfants aux parents, de la femme au mari. Le mariage maintient la femme sous la tutelle masculine. Le système hiérarchique est maintenu et la famille peut pleinement exercer ses fonctions dans une société très organisée: elle joue un rôle éducatif par la quasi-indissolubilité de cette union qui permet une continuité entre les générations et une communauté de vie où grands-parents, parents et enfants se transmettent tout naturellement un héritage spirituel et patrimonial. La

⁵⁵ Voir Concilium et aussi Telle.

véritable éducation de l'enfant s'opère dans le milieu familial, sauf exceptions, milieu qui est ainsi la source dominante de toute information et même de toute formation. De là vient un rôle politique car le chef de famille inculque bien sûr à ses descendants les valeurs d'autorité et d'ordre. Le mythe de l'autorité paternelle, garant de celle de la société, a de tout temps prévalu. Dans la vie sociale, la notion d'autorité se trouve directement rattachée à celle de la famille. Deux autres rôles qualifient la famille, ceux d'ordre économique et social parce que la famille est une cellule de production en même temps qu'un cadre de vie où les liens du sang sont reconnus et affectent les comportements de solidarité ou d'autorité.

Dans cette société largement dominée par une figure masculine, la place de la femme au sein de la famille est très claire. Soumise à l'influence croissante du droit romain, elle doit accomplir plusieurs tâches désignées dès l'enfance dans son apprentissage, dans un cadre qui est celui de la maison de son époux. Prendre soin de la maison et veiller à l'éducation des enfants, tel est son domaine. Quant à son devoir, il est d'incarner l'image enracinée par l'Eglise catholique et la société civile, celui d'épouse et de mère dévouée à la lignée. Toutefois, en dehors d'être une servante, la femme a de temps à autre le sentiment d'être

aussi maîtresse chez elle, puisqu'elle doit partager avec son époux certains pouvoirs, et plus particulièrement ceux qui concernent l'intendance de la maison, tâche fort compliquée quand il s'agit d'une famille de nantis. Cela procure à la femme une illusion de liberté et de pouvoirs somme toute assez limitée, parce que si elle gère le portefeuille, elle n'en doit pas moins rendre des comptes.

En somme, l'épouse se doit d'obéir, de servir, d'honorer et de respecter son mari, d'enfanter et de remercier Dieu de sa condition féminine. Marguerite de Navarre, ainsi qu'Erasmus, ne manque pas de rappeler un autre devoir de la femme mariée: celui de feindre de ne pas voir l'infidélité conjugale de son mari et de chercher à le reconquérir⁵⁶. Cela présente l'avantage de ne pas semer le trouble dans la famille, de respecter les convenances, donc de ne pas bouleverser l'ordre établi. Après tout, comme le dira de Laclos: "pour les hommes, l'infidélité n'est pas l'inconstance⁵⁷." Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat alors que comme nous l'avons déjà vu, l'inverse n'est pas vrai⁵⁸.

⁵⁶ Voir n. 54.

⁵⁷ Choderlos de Laclos (1741-1803), dans les Liaisons Dangereuses (Garnier, Paris, 1959), lettre CXXXIX, p. 329.

⁵⁸ La conduite domestique typique est décrite par C.L. Powell dans son oeuvre English Domestic Relations (1487-1653). Il y aborde quatre points: la discussion de l'état conjugal d'un point de vue religieux et laïque; les éléments légaux impliqués dans l'union; les relations mutuelles du mari et de

On ne peut pas traiter de l'institution matrimoniale sans aborder le problème de la séparation des époux, à savoir le divorce. Nous avons vu que les institutions laïques et religieuses réglementent la vie des époux et qu'elles défavorisent la femme à l'avantage de l'homme. Cependant ces mêmes pouvoirs accordent en théorie une certaine égalité de droit aux deux sexes dans des cas extrêmes conduisant à la séparation des conjoints. Or, Marguerite de Navarre ne présente aucun cas de divorce. Seules des séparations conjugales momentanées sont exposées. Rien ne laisse supposer qu'un divorce est concrétisé dans la nouvelle 25.

Le christianisme a souvent été dans son histoire très hostile au divorce. Il se référait aux textes évangéliques de saint Marc et de saint Luc qui affirmaient que l'homme ne devait pas séparer ce que Dieu avait uni. Cependant, le droit canonique apportait des tempéraments de nature à atténuer la rigueur de ce principe. Ainsi, l'Eglise catholique donnait une interprétation plutôt large à un texte de saint Matthieu lequel acceptait le principe de divorce dans le cas d'adultère. De plus, le clergé admettait l'idée de séparation

la femme; enfin, la gestion et gérance de la maison. Tout ceci est issu du Nouveau Testament et des enseignements de saint Paul dont les préceptes reviennent souvent dans l'Heptaméron. L'obéissance de l'épouse au mari est également rappelée par l'autorité des Saintes Ecritures (I Cor. VII; Eph. 5).

des corps qui laisse subsister le mariage et arrête la vie commune. Il considérerait qu'un mariage non consommé pouvait, à la demande d'un époux, être rompu de plein droit. Ainsi l'Eglise catholique autorise la séparation si en dépit des apparences, le mariage ne remplit pas ses devoirs sacrés. La brèche est faite. Alors que seule la mort sépare en théorie les époux (60), la femme se voit débarrasser de son mari si celui-ci est impuissant ou si elle n'a pas perdu sa virginité après le mariage; toutefois, si le mari reste sans héritier, il est fréquent d'accuser la femme de stérilité. De même, d'autres situations sont prises en compte. Ainsi il y a des empêchements qui rendent nulle et invalide une union contractée. Ces empêchements se fondent sur des raisons graves qui peuvent être d'ordre physiologique (l'âge minimum pour procréer par exemple), psychologique ou social⁵⁹ (âge minimum, problème de consanguinité⁶⁰, parenté), mariage antérieur qui est toujours valide⁶¹ ou parenté spirituelle entre filleuls et parrains par exemple, ou encore parenté légale entre adopté et adoptant⁶².

Tous ces empêchements sont établis pour des motifs graves et parce qu'il y a des présomptions fondées que des unions

⁵⁹ Voir n.70.

⁶⁰ Voir les n.30 et 33.

⁶¹ C'est le cas dans les n.21 et 30.

⁶² Voir les n.26 et 70.

contractées malgré ces empêchements sont nuisibles aux principaux concernés, c'est-à-dire aux époux, mais aussi à leurs descendants et par conséquent à la famille et à la lignée. Cela revient à dire que la société est également affectée. Cependant, lorsque cela présente des avantages certains pour l'Etat, l'Eglise catholique peut se laisser convaincre du bien-fondé de la chose et elle n'hésite pas à fermer les yeux si elle sait y trouver son compte. C'est le cas pour de jeunes princes et princesses mariés pour des raisons d'Etat, politiques ou stratégiques. Bien que Marguerite de Navarre n'en fasse pas état dans ses nouvelles, elle est cependant bien placée pour en discuter car sa fille Jeanne a été mariée sur l'ordre de François Ier, frère de Marguerite de Navarre, alors que Jeanne n'avait même pas l'âge requis par l'Eglise⁶³. Cette omission est peut-être significative.

Le veuvage est aussi un aspect important dans la considération de la hiérarchisation des rapports conjugaux. S'il n'est pas rare que des femmes meurent en couches, il n'en demeure pas moins vrai que leur espérance de vie est

⁶³ Jeanne d'Albret fut mariée une première fois à douze ans à Guillaume, duc de Clèves en 1541. Il est instructif de noter que son mariage fut annulé quatre ans plus tard sur l'ordre du pape Paul III. La raison en est toute simple: non seulement le mariage n'a pas été consommé mais aussi, après la défaite de son mari contre Charles V, il n'est plus vu comme un allié.

généralement plus élevée que celle des hommes. Le statut des veuves dans la société est fort intéressant. En effet, si la femme a enfin l'occasion d'exister en tant qu'individu pleinement libre, c'est bien lorsque la tutelle de son mari cesse. Néanmoins, il se peut qu'elle soit toujours soumise à l'autorité familiale des siens ou de sa belle-famille (n.16) et ce, parce qu'il y a des enjeux économiques ou de lignages. Toutefois, une fois veuve, la femme a bien plus de droits et de libertés que mariée. C'est effectivement son émancipation sociale. A la mort de son mari, l'épouse hérite de tous ses biens et exerce la tutelle légale sur leurs enfants à moins que cela ait été stipulé autrement par le défunt. Il est frappant de constater, lorsque la veuve devient chef de famille, en tant que tel, elle possède et jouit d'une puissance masculine que nul ou très peu ne contredit. Elle hérite des pleins pouvoirs du mari sur sa fortune, ses biens et ses descendants. Le rôle des veuves dans les successions ne fait que conforter l'image hiérarchique de domination et de soumission à un ordre social établi. La veuve maintient donc la tradition de dépendance des femmes envers un système mis en place par des hommes pour garantir l'ordre et la société patriarcale. Elle en profite une fois veuve si elle est riche mais veille à ce que les femmes dont elle a la charge respectent les institutions et les us et coutumes ancestrales. Il est donc vrai que la femme aristocrate ou provenant de la

haute bourgeoisie peut jouir d'un statut relativement satisfaisant. Loin d'être enviable du point de vue matrimonial, il lui permet tout de même de s'affirmer.

Dans la seconde partie de cette étude, notre attention se porte maintenant de façon plus spécifique sur le contenu propre des nouvelles de l'Heptaméron traitant des rapports amoureux dans et en dehors des relations matrimoniales; puis nous nous penchons enfin sur le rôle des dix conteurs, sur leurs opinions et leurs comportements vis-à-vis des expériences et anecdotes rapportées ainsi qu'à leurs relations au sein même du groupe. Nous démontrons qu'il existe un écho entre les nouvelles et la micro-société aristocratique qu'ils représentent.

CHAPITRE IV

LES RAPPORTS AMOUREUX DANS L'HEPTAMERON

"Je tiens mariage le plus beau et le plus sur état qui soit
au monde"⁶⁴."

L'Heptaméron est un recueil de contes dont les thèmes principaux sont ceux des relations amoureuses et des dilemmes qui se posent aux individus par rapport aux institutions en place lorsque les sentiments amoureux entrent en conflit avec les convenances, notamment celles qui font appel à la raison et à l'ordre socio-politico-religieux. Au premier abord, les nouvelles ne sont de toute apparence qu'un prétexte à un divertissement agréable pour passer le temps lors d'une réclusion forcée en pleine nature.

Les dix conteurs, auditeurs et commentateurs par la même occasion, appartiennent tous sans exception à la classe dirigeante de leur époque. Ce sont des gens bien nés. Issus de la classe privilégiée, ils sont déjà tous sous l'influence de l'idéologie dominante puisqu'ils en font partie et en sont les dignes représentants. Les conteurs, comme les héros de leurs anecdotes, font état de l'influence que jouent sur eux

⁶⁴ Oisille, p. 323.

les instances, les pouvoirs et les institutions. Aussi bien les narrateurs que les protagonistes des histoires relatent non seulement les mille et une contraintes qu'ils subissent mais, ironiquement, de part leurs comportements et critiques, il est clair qu'ils les approuvent également puisqu'elles protègent leurs droits ancestraux et familiaux maintenant la stabilité de leur société de castes. Cette approbation est tantôt manifeste tantôt sous-entendue selon les circonstances. Toutefois il leur arrive parfois de secouer les rênes des institutions qui les entravent et les empêchent d'accéder à un certain bonheur que quelques conteurs n'hésitent pas à qualifier d'idéal, d'utopique ou même de déraisonnable⁶⁵.

Bien que les narrateurs soient coupés du reste du monde, l'ordre hiérarchique de leur groupe, micro-société de cinq hommes et de cinq femmes, retrouve sa place de façon naturelle et spontanée. L'âge et l'expérience sont pour les reclus des critères incontournables; ces deux critères sont reconnus comme prioritaires de même que le titre et le rang. Le pouvoir civil, celui de l'Etat, s'y dessine aussitôt. Indéniablement, il paraît évident que les critères, que tous admettent et respectent, se trouvent démontrées par le fait que la doyenne de leur groupe, Oisille, régit chaque journée

⁶⁵ Voir n.3 (63) et n.24 (245).

par son autorité en faisant la lecture des Saintes Ecritures à laquelle tous assistent le matin. Oisille ponctue chaque journée par un sermon. Autre fait remarquable, les dix devisants, rescapés de pluies diluviennes et apocalyptiques, trouvent refuge, coïncidence miraculeuse, dans un monastère, où après les intempéries responsables d'un isolement forcé, règne une si belle accalmie qu'ils peuvent passer leurs après-midi à l'extérieur. Le ciel se montre beaucoup plus clément. Les aristocrates effectuent ainsi un retour aux sources, à la nature et ses vertus. Ils vont donc devoir rythmer leur vie et leurs activités sur celles des moines, respectant leur emploi du temps et partageant les moments de prière. Douce ironie, les moines aussi calquent leurs occupations sur celles de ces invités tombés du ciel, à tel point qu'ils se fondent dans le paysage pour les écouter.

Les dix narrateurs passent leurs loisirs à prier et à converser, chacun s'improvisant de bonne grâce, conteur. Ces occupations malgré leur apparence anodine sont étroitement liées parce que les nouvelles ne sont que des prétextes à discuter de problèmes sociaux et religieux sur un ton qui se veut badin et évite ainsi d'aborder directement la querelle religieuse au sujet de la Réforme. Le Clergé revient en effet très souvent dans les contes sous différentes formes, que ce soit avec des ecclésiastiques ou avec des citations ou

références aux Saintes Ecritures ou encore au Nouveau Testament, ou tout simplement, par la nature des débats provoqués par les faits relatés. La question sociale qui revient fréquemment dans les nouvelles de l'Heptaméron est celle qui traite des relations amoureuses.

Le tableau qui suit récapitule les différentes formes sous lesquelles est abordé le thème de l'amour, plus précisément dans les rapports conjugaux et extra-conjugaux. Il convient d'y inclure des thèmes dérivés tels que le veuvage et l'inceste, ainsi que la notion d'égalité et d'inégalité sociale et juridique entre les deux sexes telle qu'elle est perçue et vécue au XVI^e siècle, car cette présentation cherche à mettre en évidence la diversité des formes thématiques dont plusieurs peuvent surgir au cours d'une même nouvelle. Ce procédé facilitera le décryptage des contenus des contes en fonction de l'étude annoncée sans prétendre en aucune manière être exhaustif. Enfin, la lecture doit permettre au premier coup d'oeil de dégager les sujets privilégiés des dix narrateurs.

Les regroupements des sujets traités sont faits de façon très schématique dans le but d'être clair. Ainsi, "mariage arrangé" sous-entend l'ingérence des institutions telles que la famille ou bien encore, de celle de l'Etat. Par "mariage

secret", on entend bien sûr l'union clandestine passée sans le consentement des familles. Le "mariage parfait" est celui où le couple vit apparemment en bonne entente sans qu'il s'agisse pour autant d'un couple véritablement amoureux. Les hommes et les femmes sont aussi bien concernés par les catégories "infidélité" et "inégalité". Finalement, les quelques cas d'"inceste" et de "veuvage" sont tout à fait dignes d'intérêt.

Remarques explicatives sur le tableau récapitulatif⁶⁶:

- a) Les nouvelles entre parenthèses signalent que, selon toute vraisemblance et d'après certains indices, les faits relatés laissent supposer que la nouvelle tombe dans cette catégorie.
- b) Les points d'interrogation suggèrent qu'il est logiquement possible d'envisager que l'anecdote possède les traits caractéristiques de la catégorie signalée bien que rien de déterminant dans les propos ou détails ne permette de l'affirmer.

⁶⁶ Le tableau recoupe sept catégories distinctes des sujets contenus sur le thème de l'amour au sein d'une seule nouvelle. Chaque nouvelle numérotée de 1 à 72 est suivie par l'initiale de son conteur entre parenthèses. Une exception: (Sa) pour Saffredent afin de le distinguer de Simontaut. Ainsi, on a D-Dagoucin; E-Ennasuite; G-Géburon; H-Hircan; L-Longarine; N-Nomerfide; O-Oisille; P-Parlamante; SA-Saffredent et aussi S-Simontaut.

MARIAGE ARRANGE	MARIAGE SECRET	MARIAGE PARFAIT	IN- FIDELITE	IN- EGALITE	CAS DE VEUVAGE	LES INCESTES
1? (S)			1 (S)			
		2 (O)				
3 (SA)			3 (SA)	3 (SA)		
					4 (E)	
		5 (G)				
			6 (N)			
8? (L)			8 (L)			
9 (D)				9 (D)		
10 (P)				10 (P)	10 (P)	
(12;D)			12 (D)			
		13 (P)	13 (P)			
			14 (S)			
15 (L)			15 (L)	15 (L)	15 (L)	
16? (G)		16 (G)			16 (G)	
		18 (H)				
(19;E)				19 (E)		
					20 (SA)	
21 (P)	21 (P)		21 (P)			
		23 (O)				
			25 (L)	25 (L)		
(26;SA)			26 (SA)			26 (SA)
		27 (E)				
			29 (N)			
30 (H)		30 (H)			30 (H)	30 (H)
		31 (G)				
			32 (O)			

MARIAGE ARRANGE	MARIAGE SECRET	MARIAGE PARFAIT	IN- FIDELITE	IN- EGALITE	CAS DE VEUVAGE	LES INCESTES
						33 (S)
		35 (H)				
36? (E)			36 (E)			
		37 (D)	37 (D)			
		38 (L)	38 (L)			
40 (P)	40 (P)			40 (P)		
42 (P)		42 (P)				
			45 (S)			
46? (O)		(46;O)				
		(47;D)	(47;D)			
		(48;E)	(48;E)			
(49;H)			49 (H)			
(51;O)				51 (O)		
(53;E)		(53;E)	53 (E)		53 (E)	
		54 (SA)	54 (SA)			
					55 (N)	
56 (H)					56 (H)	
(59;L)		59 (L)	59 (L)			
		60 (G)	60 (G)	60 (G)		
61 (SA)	61 (SA)		61 (SA)			
			62 (L)			
		63 (D)	63? (D)			
		67 (S)				
			68 (N)			
		69 (H)	69 (H)			
(70;O)	70 (O)				70 (O)	
			71 (P)			

LE MARIAGE ARRANGE

Ce genre d'union matrimoniale implique un accord passé entre deux parties, deux familles, deux lignées. Très courant, voire inévitable dans la noblesse, le mariage qualifié ici "arrangé" met en scène au moins deux groupes d'individus ou d'instances. Bien entendu, il peut s'agir des familles des deux époux, mais aussi comme on peut s'y attendre, des pouvoirs incarnés par exemple par le roi ou son entourage immédiat. L'ingérence des nobles ne s'exerce pas uniquement sur les personnes de leur qualité, à savoir de la même couche sociale qu'eux, mais elle s'immisce aussi dans les couches sociales plus basses où l'autorité des aristocrates n'est pour ainsi dire guère remise en cause. C'est la raison pour laquelle le gentilhomme amoureux de Poline lui souligne que: "leur fin est de nous marier chacun bien richement, car ils ignorent que la vraie richesse gît au contentement" (188). Dotés de connaissances réelles ou supposées, bénéficiant souvent de l'appui du clergé et de puissances foncières et financières, les nobles font en quelque sorte la loi dans les ménages des roturiers travaillant pour eux et donnent même leur avis quant à des unions possibles entre leurs gens et serviteurs. Cela est accepté comme allant de soi⁶⁷. Un

⁶⁷ De nombreux exemples le démontrent; c'est le cas notamment des n.10, 19, 21, 42 et 59.

serviteur menacé de mort demande à ses gardiens: "Messieurs, dites à Monseigneur le bâtard, mon maître, que je lui recommande la vie de ma femme et de mes enfants"(215). Le peuple s'en remet à la classe dirigeante même si on peut penser que c'est par obligation ou crainte de mécontenter ses maîtres. Que ce soit dans une classe sociale ou dans une autre, les deux futurs doivent se soumettre au choix et aux raisons de leurs supérieurs. Ainsi dans la n.42, le prince François, frère de notre auteur, tombe amoureux d'une servante, Françoise. Touché par sa vertu et son honneur, il finit par la marier et la couvrir de biens. Le texte dit très clairement qu'il ne s'agit pas de mariage d'amour mais plutôt d'un investissement social car Françoise se trouve richement dotée et puissamment protégée.

Dans l'Heptaméron, sauf exceptions notables⁶⁸, la plupart du temps, le conteur passe sous silence ce côté préalable au mariage. L'évidence même de cette pratique considérée comme parfaitement normale nous permet de l'exclure. Elle appartient aux us et coutumes ancestrales. En

⁶⁸ C'est le cas des nouvelles 3 (60), 9 (89), 12 (132), 15 (159; 165), 21 (209; 222), 30 (283), 40 (329), 42 (344; 351), 51 (390) et 56 (410). Dans la n.12, l'âge de la jeune épouse révèle en lui-même le mariage arrangé. L'idée est mentionnée n.19. L'histoire des époux (n.59) par les informations données sur leur milieu, laisse entendre qu'il y a eu mariage arrangé. L'ingérence de la reine et de mme la régente dans la vie du couple décrite (n.61) nous le laisse aussi supposer.

effet, l'auditeur contemporain ne se posait vraisemblablement de questions à ce sujet. Pour lui, il n'y avait aucun doute ni même aucune raison de s'y intéresser. Par contre cela n'est pas le cas pour le lecteur du XXe siècle étant donné que les pratiques ont été depuis profondément changées.

Enfin, l'autre instance qui légifère l'union de deux êtres, c'est le clergé. Or, curieusement, l'auteur n'a pas privilégié le pouvoir ecclésiastique dans ses contes portant sur le mariage arrangé sauf dans la nouvelle 56 où les cordeliers y sont décrits défavorablement, comme cupides et fourbes. Leur comportement ne détonne point par rapport aux autres nouvelles où ils sont l'objet de véhémentes critiques. De toute évidence, l'auteur et ses narrateurs "porte-parole" les apprécient fort peu. De plus, il est logique que le clergé ne soit que peu favorisé dans l'ingérence des mariages arrangés puisque ce sont tout d'abord les familles qui prennent part aux décisions et décrètent de l'avenir des futurs prétendants au mariage. Le Clergé ne joue qu'un rôle mineur, s'occupant seulement d'avoir le consentement mutuel des deux promis et s'efforçant de veiller à ce que certains critères soient respectés (âge, religion etc.).

LE MARIAGE CLANDESTIN

Bien que nous n'en dénombrions avec certitude que quatre dans l'Heptaméron, ces cas sont extrêmement intéressants et révélateurs des sursauts d'indépendance ou d'émancipation de certains à l'égard des institutions et de leurs représentants officiels. Ils affirment une véritable volonté de liberté, cherchant ainsi à se débarrasser du carcan des instances en place. En essayant d'obtenir une liberté individuelle, ils trahissent le rejet manifeste des règles socio-culturelles et religieuses. Ils ont pour base non pas la raison qui possède ce côté pragmatique si révoltant pour ces âmes romantiques et exaltées mais le sentiment d'amour. Il s'agit soit d'amour "fou", charnel, soit d'amour plus idéalisé, plus spirituel que physique au départ. Il convient de noter toutefois que ces mariages secrets ne sont pas de véritables mésalliances en ce sens qu'ils ne sont pas contractés entre individus provenant de deux couches sociales totalement distinctes. Cependant, d'après les institutions, il s'agit bel et bien d'une grave offense car ces unions secrètes menacent l'ordre établi et le lignage. Ces mariages sont vraiment clandestins parce que les familles et les maîtres du couple n'en sont jamais avisés. Les ecclésiastiques, bien qu'ayant intérêt à préserver l'ordre social ne s'y opposent guère si cela leur bénéficie d'une façon ou d'une autre, financière plus que morale.

Néanmoins, dans le cas de la nouvelle 21, on observe que l'Eglise n'hésite pas à invalider le mariage secret de Rolandine alors qu'il y a bien eu échange de consentement de paroles ce qui devrait satisfaire aux exigences de l'Eglise catholique⁶⁹. Le clergé se base sur le fait que le mariage n'a pas été consommé aux dires mêmes de Rolandine. Il est vrai que le clergé a été sommé de rendre un tel avis par la reine qui était manifestement opposée à une telle union. Le contenu de cette nouvelle et ses détails démontrent bien l'ingérence des deux pouvoirs, l'Eglise catholique et l'Etat, dans la vie des couples et leurs relations amoureuses. Autre caractéristique non négligeable de cette histoire, le lecteur s'apercevra que l'Eglise tient parfois à satisfaire les représentants de l'Etat et se plie à leur volonté.

Dans la quarantième nouvelle, à la suite d'un mariage clandestin qui se fait dans la famille de la nouvelle 30 (à un degré de parenté différent), un homme tue son beau-frère clandestin alléguant l'honneur et le respect. Or ce frère-justicier, si soucieux de son nom, redoute la justice, celle des hommes et du clergé (p.331) et fait en sorte que le drame ne s'ébruite pas. Il essaie par la suite de se réconcilier avec sa soeur mais en vain.

⁶⁹ Voir en particulier p.220.

Les anecdotes des nouvelles 61 et 70 amènent quant à elles quelques questions. Dans la première, rien ne dit si la Bourguignonne déjà mariée et le chanoine avec qui elle vit se sont mariés. Leur communauté de vie est illégale mais aucun détail ne nous permet de croire qu'ils ont contracté une union. Pour ce qui est de la nouvelle 70, nous savons qu'il n'y a pas eu de mariage officiel ni secret. Toutefois, d'après les textes et les pratiques, il est reconnu que tout accouplement tient lieu de mariage puisqu'il y a consommation. Enfin, dans le cas présent, la liaison amoureuse n'est pas divulguée. Ces deux caractéristiques donnent à penser qu'à l'époque, il s'agit là d'une sorte de mariage clandestin.

LE MARIAGE PARFAIT

J'appelle parfaits amants, ceux qui cherchent en ce qu'ils aiment quelque perfection, soit beaute, bonté ou bonne grâce, toujours tendant à la vertu, et qui ont le coeur si haut et si honnête qu'ils ne veulent, pour mourir, mettre leur fin aux choses basses que l'honneur et la conscience réprouvent⁷⁰.

Sans pour autant reprendre avec exactitude les définitions avancées par Parlamante et Oisille dans certaines nouvelles, nous constatons, à la lecture des histoires

⁷⁰ Parlamante, p. 195.

contées, qu'un mariage est considéré parfait si de toute évidence une bonne entente règne au sein du couple⁷¹. Le couple vit en bonne intelligence et il n'y a pas de désaccord ni de jalousie même si le mari, comme cela arrive souvent, est infidèle. C'est la première caractéristique.

Deuxièmement, dans la majorité des cas, soit l'épouse ferme les yeux sur l'inconstance de son mari ou bien, plus révélateur encore de la domination masculine et de la soumission et acceptation de la condition féminine, soit la femme accepte son infidélité tacitement ou ouvertement, l'encourage même⁷², ou alors, s'ingénie à reconquérir son mari volage parfois de façon humoristique⁷³. Pas de scène de ménage, ni de cris ou de larmes. Dans l'éventualité beaucoup plus rare d'un mariage réussi malgré l'infidélité féminine, on voit dans la n.35 le mari qui ramène sa femme sur le droit chemin et ne lui révèle pas qu'il a eu connaissance de sa tromperie. Dans le cas plus incroyable de la n.60, un mari abandonné par son épouse recherche celle-ci, la retrouve, la reprend, la perd à nouveau et la croit morte car elle veut vivre secrètement avec un chanoine; le mari prend officiellement une deuxième épouse, fonde une deuxième famille

⁷¹ Voir les définitions énoncées dans les n.19 (195) et n.63 pp. 447-48.

⁷² C'est le cas des n.53, 54 et 63.

⁷³ Voir les n.37, 38, 54, 59 et 69.

avec des enfants, vit heureux pendant une quinzaine d'années et finalement, doit reprendre sa première femme quant il apparaît aux yeux de tous qu'elle est toujours vivante et vit dans le péché. Sur ordre de la reine, il reprend sa première épouse et l'histoire est close. Le second mariage, bien qu'ayant été contracté selon les sacrements religieux et la loi en se basant sur le décès présumé de l'épouse infidèle, est, semble-t-il, considéré invalide alors qu'il a été consommé et que des descendants désormais illégitimes en sont issus. Aucun commentaire n'est fait sur le sort de sa deuxième épouse ni sur leurs enfants qui deviennent tous des victimes illégitimes.

L'INFIDELITE CONJUGALE

Les exemples d'infidélité sont légion dans les contes. A en croire Febvre, la liaison amoureuse a l'avantage de laisser une totale liberté aux personnes⁷⁴. En effet, contrairement aux unions arrangées et par réactions à ces dernières, l'infidélité conjugale ou les rapports non institués ne créent pas d'obligation ni de contrat. Les amants conservent donc leur identité individuelle. Tous les narrateurs, hommes et femmes, ont l'occasion à un moment ou à

⁷⁴ Voir Febvre.

un autre de dépeindre des situations burlesques où des époux trompent leurs conjointes et vice-versa. Dans l'ensemble des contes, on peut distinguer trois grandes catégories d'infidélité matrimoniale. Tout d'abord, ce sont les maris qui sont aussi les serviteurs de dames. Dans la plupart des cas, les hommes sont des gentilhommes et leurs dames des aristocrates, soit célibataires, veuves ou d'un rang social plus élevé que le leur. Cette situation, sorte de ménage à trois, semble être passée dans les moeurs puisque les épouses ne paraissent pas trop s'en offusquer. Dans la nouvelle 53, la femme s'inquiète de la santé de la dame dont son mari est serviteur, allant même jusqu'à encourager ce dernier à lui rendre visite. Un autre cas de figure commun est celui où le mari poursuit de ses assiduités les domestiques de sa maisonnée. L'impression qui se dégage alors est que le tempérament volage du mari est considéré enfantin puisqu'il s'abaisse en quelque sorte à fréquenter et à se mêler aux petites gens sans que son infidélité porte sérieusement à conséquences⁷⁵. Ce que la femme peut critiquer est le manque de respect eu égard à la classe sociale à laquelle tous deux appartiennent. Enfin, dernière particularité majeure, c'est lorsque les femmes trompent les époux. Les dix narrateurs affichent une prédilection toute particulière pour les

⁷⁵ Voir n.38, n.54, n.55, n.59 et n.71

histoires mettant en scène de faibles femmes et des religieux assez dépravés. Cela va des évêques aux cordeliers en passant par les curés et chanoines, c'est-à-dire que toute la hiérarchie ecclésiastique se trouve impliquée⁷⁶. Le clergé est dépeint corrompu et vil, intéressé et soumis aux tentations du plus commun des mortels. Son image est peu flatteuse. Les hommes d'Eglise usent de leurs fonctions à caractères sacrés pour abuser des femmes dans tous les sens du mot. Mais il ne faut pas non plus se leurrer. Les hommes d'Eglise comme les domestiques sont souvent plus séduisants et vigoureux que les maris fatigués par leurs devoirs civiques et militaires et donc les femmes succombent facilement à leurs charmes et fourberies⁷⁷. Il y a bien sûr des exceptions où les femmes résistent et défendent leur vertu et honneur. Ces exceptions sont d'autant plus applaudies qu'elles se font extrêmement rares dans l'Heptaméron⁷⁸.

L'infidélité des femmes se trouve aussi expliquée par la différence d'âge qu'elles ont avec leurs époux et lorsque les nouvelles abordent ce sujet, s'il ne s'agit pas de membres du clergé, le plus souvent les amants sont des hommes plus jeunes que les conjoints. La loi de la nature reprend, dirait-on, le

⁷⁶ Voir n.1, 29, 35, 61 et 72.

⁷⁷ Ceci apparaît dans l'Heptaméron et dans cette étude, chap.4.

⁷⁸ Voir n.5, 31, 41 et 46.

dessus mais reste malgré tout un péché aux yeux de la société. Une constatation s'impose très vite: l'infidélité féminine offusque beaucoup plus que celle des hommes.

Le châtiment qui est infligé à la femme adultère est parfois sévère. Nous avons vu dans un précédent chapitre ce qui explique une telle répression; la lignée de la famille, le nom, l'honneur et bien évidemment, des questions d'ordre purement matérialiste, d'héritage et de propriété peuvent être remis en cause par un enfant, fruit d'une liaison adultère et illégale. Que l'homme soit tenté et succombe est pardonnable puisque les mentalités et les textes bibliques accusent la femme d'être l'instrument de la tentation et du péché originel. L'influence religieuse est indéniablement présente derrière les réactions véhémentes suscitées par les femmes infidèles.

La deuxième remarque qu'il incombe de faire porte sur les réactions différentes des deux sexes envers l'infidélité conjugale. Soit les femmes trompées se résignent et acceptent de fermer les yeux si le mari, serviteur d'une dame, gagne une sorte de promotion sociale, financière, hiérarchique ou honorable, pour ses bons et loyaux services et qu'il se trouve promu à un poste important, ou bien (lorsqu'il n'y a rien à gagner ni à espérer sinon déshonneur et médisances), les

femmes s'efforcent le plus souvent par de subtils moyens de ramener l'époux volage au bercail⁷⁹. On voit même parfois l'Etat intervenir dans certains cas précis pour ramener la stabilité dans le ménage. Ainsi, la reine ordonne au gentilhomme de reprendre sa place auprès de son épouse dans la nouvelle 60. Mais, nous remarquons également qu'on ne voit jamais les femmes délaissées aller se plaindre de l'infidélité de leur mari ni entamer de poursuites contre eux. Se pourrait-il que ce soit parce qu'elles se considèrent indignes de leurs conjoints ou bien encore, responsables de leur infidélité? Une chose est presque sûre: elles font tout pour garder contenance et bonne figure sur la place publique.

Or l'inverse n'est pas vrai. Comme le démontrent de nombreux exemples, le mari, lorsqu'il découvre que son épouse a un amant, a recours à la justice, celle de l'Etat et celle de l'Eglise catholique. Il use parfois de violence ou de torture morale quand il décide de faire justice lui-même et d'infliger à l'épouse coupable le châtiment qu'il estime approprié. Que le mari agisse de la sorte paraît non seulement naturel mais qui plus est, tout à l'honneur de ce dernier. Peu importe s'il se révèle cruel, voire inhumain comme c'est le cas dans la nouvelle 32 lorsque le mari tue

⁷⁹ Les n.37 et 38 en sont de bons exemples.

l'amant de sa femme et la condamne à s'abreuver dans le crâne du défunt. Il est maître et seigneur. Son nom et son honneur sont en jeu. Il les défend du mieux qu'il peut. Par contre, il se trouve de très rares exceptions où le mari passe sous silence l'infidélité de sa compagne et la récupère de façon discrète comme dans la nouvelle 35. Néanmoins, le mari déshonoré par l'adultère de sa femme a le plus souvent recours à des punitions allant de la mort, soit de l'amant, soit de la femme, à la reclusion de cette dernière. D'une manière générale, les hommes sont nettement moins impassibles et résignés que les femmes et agissent en conséquence de façon draconienne et dramatique. Ce qui nous amène à la question de l'inégalité des sexes.

L'INEGALITE CONJUGALE

Le sujet de l'égalité des conjoints au XVIIe siècle est très complexe. Les comportements varient selon les régions et l'influence des pouvoirs en vigueur. Nous relevons donc uniquement les réactions dépeintes dans l'Heptaméron. D'un côté, il ne fait aucun doute que l'homme jouisse d'une domination et d'un pouvoir extrêmes qui lui permettent de céder à toutes sortes d'aventures galantes sans que la société pense à l'en blâmer. C'est pour lui le moyen d'exprimer sa virilité et d'en tirer fierté et orgueil. La société est une

société guerrière où la force et la virilité sont prisées. Courtiser, séduire et obtenir les faveurs d'une dame sont de véritables batailles et prouesses. D'un autre côté, il doit tout de même veiller à son honneur et à sa lignée et pour ce faire, il doit éviter toute sorte de mésalliance. La seule vraie contrainte qu'il connaisse réellement est de perpétuer son lignage bien que cette responsabilité incombe à la femme; c'est pourquoi en cas d'échec, il peut décider de reconnaître un fils né d'une liaison secrète, ou bien peut décider de se remarier s'il demeure sans héritier légitime. Nous en avons un exemple dans la vingt-cinquième nouvelle.

En revanche, les femmes sont quant à elles très limitées dans leur vie sexuelle et sociale. Elles dépendent de leurs époux et doivent constamment leur rendre des comptes sur tout. Si l'infidélité révèle un désir concret d'échapper aux obligations sociales, religieuses, familiales et conjugales, ce n'est jamais sans risques pour la femme. Sa marge de manoeuvres est quasiment inexistante. Elle n'est à pied d'égalité avec l'homme que lorsqu'elle est veuve et débarrassée des tracasseries financières et familiales comme l'éducation et le mariage des enfants⁸⁰. Autrement, la femme ne bénéficie ni d'égalité de statut social ni d'égalité

⁸⁰ Voir ce chapitre, p. 87.

sexuelle. En effet, son honneur n'est pas pris en compte lorsque son mari lui est infidèle par exemple. Par contre, si le mari est trompé, l'honneur de celui-ci est bafoué. La faute est la même mais l'opinion publique, et cela est également vrai pour l'Eglise catholique, n'y attache pas la même importance. L'inégalité est flagrante. De même, si l'homme est insatisfait ou désireux d'un changement de partenaire, il peut à son gré chercher son plaisir à l'extérieur du couple tandis que l'épouse doit se résigner à l'abstinence, sous peine d'être éventrée ou empoisonnée⁸¹. De tels châtiments ne sont pas statués, l'Eglise ne le permettant pas. De plus, la femme ne peut pas se refuser à son mari alors que ce dernier peut très bien dédaigner sa couche même si ce n'est pas le cas dans la loi. Officiellement, l'Eglise ne fait que tolérer le mariage et l'oeuvre de chair que pour la procréation. Mais l'homme est le maître, la femme n'est que son épouse et sa servante, devant se soumettre à tous ses caprices. Or, certaines femmes nobles du XVII^e siècle, tout comme celles du Moyen-Age, cherchent à affirmer leur indépendance et à établir leur égalité de droits même si elles doivent avoir recours à quelques subterfuges et à la patience.

⁸¹ Voir les cas exposés dans les nouvelles 36 et 70.

Les oeuvres d'imagination jouent, quant à elles, un rôle documentaire certes, mais aussi exemplaire. Pour preuve, la nouvelle 3 donne l'exemple de la noblesse à son plus haut niveau hiérarchique confrontée à l'infidélité conjugale. Le roi ayant une maîtresse, la reine est poursuivie des assiduités du mari trompé qui cherche ainsi à venger son honneur. La reine voit un problème se poser à elle: il lui faut décider si elle désire accepter son inégalité de liberté sexuelle ou si elle peut accepter une aventure extra-conjugale, y trouvant là vengeance et plaisir à la fois. Elle opte finalement pour cette dernière solution et déclare que de toute façon, honneur et plaisir sont pour elle deux choses totalement distinctes⁸². Il convient de noter que si la reine a hésité et a songé à se résigner à rester sans serviteur, elle utilise la loi du talion pour se mettre à égalité avec son royal époux. Il semble que tant qu'une liaison reste discrète, l'honneur et la vertu de la femme ne sont pas discrédités.

L'inégalité sexuelle est encore mieux illustrée par la quinzième nouvelle. Une femme délaissée par son mari pendant plusieurs années prend un amant. Le roi intervient dans cette

⁸² Voir p.62. Saffredent lui fera en quelque sorte écho (n.53 p. 403) en déclarant qu'il faut trois hommes pour pouvoir satisfaire aux questions d'honneur, de profit et de plaisir d'une femme.

liaison afin de protéger l'honneur du mari si peu attentionné. L'épouse toujours dédaignée par son mari volage prend un second serviteur. Le mari l'apprend et la confrontation conjugale est riche en renseignements quant au comportement du mari et aux préjugés masculins en général. L'époux est furieux mais la femme lui tient tête et lui demande si, des deux liaisons, celle de son mari n'est pas plus condamnable car sa maîtresse est après tout mariée tandis que son amant est quant à lui célibataire⁸³. Elle argumente aussi du fait qu'il est responsable de cet état de choses, à savoir son adultère à elle vu qu'il n'accomplit pas ses devoirs matrimoniaux⁸⁴. Le mari finit par déclarer que l'honneur masculin n'a rien en commun avec l'honneur féminin, que "l'honneur d'un homme et d'une femme n'étaient pas semblables" (167). Cette déclaration est on ne peut plus claire. C'est ce qui revient au travers de l'Heptaméron dans les cas exposés sous diverses anecdotes.

On retrouve effectivement cette inégalité de façon sous-jacente dans la vingt-cinquième nouvelle. Le cas est cependant différent: il ne s'agit point d'infidélité mais de stérilité. Un mari abandonne son épouse parce qu'elle ne lui a pas donné de descendant. Il prend une seconde épouse, plus

⁸³ Voir p.166-167.

⁸⁴ Voir p.165.

jeune, mais sans succès. Il est facile d'accuser la femme de stérilité mais le contraire est pour ainsi dire impossible. La femme ne peut pas accuser son mari d'impuissance ni le quitter, même si dans certains cas, le clergé a par ailleurs consenti à annuler des unions pour impuissance masculine lorsque des couples royaux étaient concernés et si des enjeux considérables étaient impliqués: ce fut le cas de la propre fille de Marguerite de Navarre. La femme ne pourrait prouver sa fertilité et l'impuissance de son mari que si elle portait l'enfant d'un autre et que si ce dernier acceptait de reconnaître l'enfant adultérin. Ce serait dénoncer son infidélité et s'exposer aux foudres des autorités et donc tout à fait impossible à réaliser. Il ressort que le lignage importe plus que tout. Comme le nom, la fortune du patrimoine et l'honneur sont décidés et transmis par l'homme, c'est donc à lui, le plus souvent, que revient le privilège de se plaindre.

Quant à l'inégalité par rapport à l'honneur, la nouvelle 51 en donne une parfaite illustration. Un mari, de tempérament violent, ne respecte pas la parole donnée de sa femme qui a, sur son honneur, promis de protéger une domestique. Malgré les injonctions de son épouse, le mari fait pendre la servante dont l'attitude lui a déplu. L'honneur ainsi que l'autorité de la femme sont bafoués, mais

qu'importe, c'est celui d'une femme et il est le chef de famille; donc son autorité prévaut sur celle de son épouse.

Le manque d'égalité sociale de la femme ressort implicitement dans la soixantième nouvelle. Un homme trompé par son épouse qui se fait passer pour morte se remarie. Après plusieurs années, alors que chacun de leur côté a refait sa vie et a eu des enfants, le sort, et surtout l'autorité de l'Etat représentée par la reine et la régente, leur imposent de reprendre la vie commune. Ce qui est extraordinaire est que le destin de la seconde épouse et des enfants nés de cette union n'est absolument pas indiqué, pas plus d'ailleurs que les enfants issus de l'adultère de la femme infidèle. Ce qu'il advient de la deuxième famille du mari abusé, famille qui unie, vivait heureuse, est passé sous silence comme si cela n'avait absolument aucune espèce d'importance. Personne ne s'inquiète de leur sort ni ne les prend en pitié⁸⁵. La deuxième épouse qui considérait son mariage parfaitement légale est victime ainsi que ses enfants de la duplicité de la première femme de son mari. Elle ne peut rien espérer ni pour elle ni pour eux puisque leur existence ne compte pas au regard des instances au pouvoir. Ils deviennent ainsi les

⁸⁵ Cela rappelle le silence total qui se fait à l'égard des servants noyés dans les inondations mentionnées dans le prologue. Sans doute cette espèce d'insouciance évoque-t-elle une hiérarchie multi-facettes.

victimes du respect de l'ordre social et de la morale tels qu'ils ont été vus et appliqués.

Les mésaventures de Rolandine dans la nouvelle 21 confirment le caractère inégal du statut de la femme dans la société. Alors qu'elle est en âge de se marier sans que le consentement familial soit requis, en l'occurrence ici, celui de son frère, Rolandine voit son mari assassiné par son frère fou de rage lorsqu'il apprend le mariage de sa soeur, mariage clandestin mais qui n'est pas une mésalliance. Cela importe peu au frère qui continue à s'ériger en chef de famille et manifeste aussi son autorité et son pouvoir sur la vie de sa soeur bien que cette dernière devrait théoriquement et légalement être à même de mener la vie qui lui plait. Or les pratiques sont tout autre.

Pour clore sur l'asymétrie qui régne au sein du couple noble, disons que les autres anecdotes portent sur l'inégalité liée à leurs origines et à leurs fortunes. Des amants ne peuvent espérer se marier s'ils sont de richesses différentes (n.9), de maisons et d'âges différents (n.10) ou bien encore parce que l'un des prétendants est d'une classe supérieure à l'autre, que ce soit une femme ou un homme. Quelquefois il arrive qu'un noble ou une aristocrate d'un rang plus élevé convoite pour leurs proches un mariage tout autre (n.19). Il

s'agit là d'inégalité sociale et d'une question de statut hiérarchique dans une même classe sociale. Poline ne peut pas épouser un pauvre gentilhomme parce qu'une marquise dont elle dépend envisage pour elle un riche mariage.

Ainsi la femme qui une fois mariée échappe enfin à l'autorité paternelle ou à celle de ses tuteurs légaux passe sous la tutelle de son époux sans que son statut de femme change. Elle demeure sous l'emprise d'une idéologie masculine appliquée à chaque instant de sa vie. Alors qu'un mari peut entretenir une liaison aux yeux et au sus de tous, la femme doit être exclusivement discrète, courageuse ou inconsciente, dans ses rapports extra-conjugaux, sous peine de châtiment. Tant que personne n'a connaissance de son infidélité, l'honneur du nom de la lignée est sauf. La femme et son statut social n'existent que par rapport au chef de famille.

LE VEUVAGE

Les conteurs relatent une dizaine de cas de veuvage au travers des nouvelles. On constate tout d'abord qu'ils concernent dans tous les cas des femmes. Cela paraît somme toute assez logique, vu que l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes. Une fois l'ascension sociale des femmes faite grâce à leur premier mariage et à leur

fortune établie pour la même raison, elles éprouvent vraiment pour la première fois le sentiment de liberté une fois veuves. Toutefois, elles ne sont totalement libres que si elles n'ont plus d'enfants à charge et si l'éducation de ces derniers ne dépend plus d'elles, comme c'est le cas dans certaines nouvelles⁸⁶. Ce n'est qu'une fois libérées de toutes entraves familiales et financières que les veuves que l'on est tenté de qualifier "joyeuses" des nouvelles 15 et 20, s'avèrent être à proprement parler les seules qui puissent enfin jouir pleinement de la vie au même titre que les hommes. Le cas illustré dans la vingtième nouvelle en est une excellente démonstration puisque la veuve peut se permettre de préférer les ardeurs amoureuses de son palfrenier aux attentions galantes dont l'entoure un gentilhomme. Elle peut s'offrir ce luxe. Néanmoins, si elle est à pied d'égalité sexuelle avec les hommes, contrairement à ces derniers, sa réputation et sa vertu sont compromises. Les hommes, eux, peuvent s'amuser avec les domestiques et les servantes de leurs épouses sans que quiconque ne les condamne de s'abaisser de cette façon. C'est du moins le cas ici.

L'égalité au jeu que mentionne Hircan et que l'on peut tenter d'appliquer ici aux jeux des amours charnels n'est pas

⁸⁶ Voir n.30, 53, 55 et 56.

encore entré dans les mœurs. Or c'est le même Hircan qui se montre le plus réaliste lorsqu'il déclare à propos de cette anecdote qu'il comprend les raisons évidentes selon lui qui ont poussé la femme à préférer au gentilhomme miné par une vie de faits d'armes et de voyages un palfrenier plus vigoureux et sain⁸⁷. Dans la nouvelle 16, la veuve accepte de se remarier car rien ne l'en empêche. Elle est même libre de choisir son second époux, ce qu'elle fait sans mésalliance et avec intelligence pour s'assurer que c'est un bon choix. Les conditions requises de vertu, honneur, courage, respect et parfait amour sont remplies.

Alors que dans les cas précédemment cités les femmes bénéficiaient d'une quasi-totale liberté, dans les autres nouvelles où la question du veuvage est abordée, la femme doit le plus souvent sacrifier sa vie amoureuse pour assurer la réussite sociale et l'avenir de ses enfants⁸⁸. Elle connaît alors une sorte de conflit intérieur entre ses aspirations de femme avide d'émancipation et ses devoirs de mère devenue chef de famille. Elle devient plus vulnérable et sa vie sociale, sa réputation peuvent être vivement critiquées. En effet, la veuve de la nouvelle 53 par exemple, n'est pas libre de suivre

⁸⁷ Voir n.20, p.199. Hircan ne manquera pas de commenter ce fait et fera preuve d'un certain réalisme cynique.

⁸⁸ C'est le cas dans les n.30, 53, 55, 56 et 70.

les inclinations de son coeur car elle a encore des filles à élever et à marier⁸⁹. Non seulement elle doit veiller sur le sort de ses filles mais la situation est rendue encore plus compliquée par le fait qu'elle a un gentilhomme serviteur marié de son côté et un autre gentilhomme à qui elle se promet en mariage en secret, mariage qui ne sera révélé que lorsque ses filles ne seront plus à sa charge. Or la promesse de mariage ne sert à rien car le gentilhomme protecteur, bien que déjà marié, veille sur son honneur et l'empêche de poursuivre cette liaison secrète.

C'est un autre aspect du veuvage qui est illustré dans la cinquante-cinquième nouvelle. Une femme se retrouvant veuve avec des enfants doit accomplir les volontés testamentaires de son époux. Or celles-ci sont faites au détriment de la famille et des enfants; la femme décide d'intervenir de façon astucieuse pour, d'un côté, respecter au minimum le souhait du défunt et de l'autre, garantir à ses enfants et à elle-même des chances financières de succès plus appropriées. Elle peut interpréter le voeu de son mari comme elle l'entend puisqu'elle devient à la mort de celui-ci chef de famille. Elle devient par conséquent libre de ses actes et jouit d'un certain pouvoir.

⁸⁹ Voir p.399.

Si les cas de veuvage sont tous ceux de femmes, deux anecdotes révèlent le veuvage d'hommes. On les trouve dans les nouvelles 36 et 70. Dans la première, l'homme ayant appris l'infidélité de son épouse, se venge: il l'empoisonne et s'en trouve ainsi débarrassé. Il se retrouve veuf, criminel non puni car nul ne se doute de son complot. Il feint de pleurer sa femme et se conduit en veuf éploré, sincère et attristé. Il a sauvé l'honneur de sa maison en mettant un terme à l'infidélité de sa femme en commettant un crime, ce que les hommes de notre micro-société semblent trouver judicieux et approprié. Curieusement les femmes ne nient pas la nécessité d'un châtiment mais s'interrogent plutôt sur le procédé utilisé.

La soixante-dixième nouvelle comporte un élément similaire. Le mari tue sa femme. Il s'agit là encore d'un châtiment mais, contrairement au cas précédent, il est exécuté en public et justifié. Nul ne remet en question l'autorité du mari puisqu'il y va de l'honneur de son nom et de sa famille, son épouse s'étant déshonorée et ayant provoquée la mort. La femme est coupable à ses yeux, aux yeux du conteur et ainsi, aux yeux et aux oreilles des auditeurs. La punition est inévitable et acceptée. Le mari justicier n'est ni inquiet ni poursuivi ou condamné. Le tout est fait dignement selon un ordre de justice sociale et religieuse. La figure masculine

symbolise ici indiscutablement l'Etat et l'Eglise catholique, les deux pouvoirs qui régissent les concepts de justice et de morale.

Toutes les précédentes catégories thématiques portaient sur les rapports entre les deux sexes dans le cadre de l'institution matrimoniale. Pour terminer, nous y avons inclus un cas un peu à part, celui de l'inceste qui ressort aussi dans le texte.

L'INCESTE

Dans l'Heptaméron, deux cas d'inceste seulement sont relatés. Ils font l'objet des nouvelles 30 et 33. Alors que la première nouvelle est longue et pleine de rebondissements, la deuxième est beaucoup plus brève et simple. En effet, dans cette dernière, les rapports incestueux ont lieu entre un prêtre et sa soeur célibataire et supposément vierge. Leurs rapports sont trahis par la grossesse de la femme et le frère-curé finira par avouer leur péché. Tous deux seront brûlés vifs sur la place publique après la naissance de leur enfant. Il est instructif de noter que la justice est supervisée et faite selon la volonté d'un noble, le comte Charles d'Angoulême qui n'est autre que le père de l'auteur elle-même. Rien n'est dit sur le sort de cet enfant.

La nouvelle 30 présente quant à elle un cas nettement plus complexe et surprenant. Une mère, veuve, sans l'avoir prémédité et par faiblesse momentanée, a une fois des rapports sexuels avec son fils à l'insu de celui-ci. Qu'un fils ne reconnaisse pas sa propre mère peut paraître étonnant mais si l'on y songe, sans lumière ni mots échangés, en un lieu inhabituel, cela peut devenir plus vraisemblable, même si cela fait partie d'une tradition littéraire de méconnaissance comique. De cet accouplement incestueux naît, en secret, une fille qui est élevée au loin.

Le thème de l'inceste, loin d'en rester là, se poursuit quand cette jeune fille épouse son propre frère-père, à l'insu de leur mère. Lorsque la malheureuse femme découvre le mariage de ses deux enfants, union légale aux yeux de tous et qui plus est, encouragée par la reine de Navarre elle-même, la mère effrayée des conséquences de son acte confie son péché à la justice et s'en remet à l'autorité des instances de l'Etat et de l'Eglise. Le clergé n'annule pas le mariage incestueux vu que les époux en ignorent absolument tout et qu'ils vivent en "grande amitié" mais condamne la mère à vivre en pénitence jusqu'à sa mort et lui ordonne le silence sur l'état incestueux de ses enfants. Tous les devisants semblent condamner la femme sans pour autant plaindre les enfants.

Le problème de l'inceste, bien que rien ne soit explicitement soulevé à ce sujet dans les nouvelles, mis à part les deux exceptions relevées plus haut, est infiniment plus compliqué qu'il n'y paraît. Pour prouver la noblesse, le lignage, le degré de parenté et d'autres notions, les spécialistes recourent à de savants calculs⁹⁰. Mais l'inceste a pu être toléré à certaines périodes, par suite à des désastres ou des famines par exemple. Rappelons simplement qu'il se pratiquait dans les sociétés closes, entre de riches héritiers ou des têtes couronnées par exemple, qui voulaient garder et renforcer leur suprématie essentielle. L'Eglise catholique pouvait se montrer inflexible sur ce sujet mais acceptait parfois de fermer les yeux ou de transiger sur les questions complexes de consanguinité si elle y trouvait son compte. Marguerite de Navarre ne traite pas de ces exemples particuliers; sans doute exposée à ces questions par son rang, en qualité de princesse puis de reine, préfère-t-elle ne pas prendre position et éviter ainsi de se compromettre.

Ces variantes du thème de l'amour sur les rapports entre les individus du XVII^e siècle dominent très largement tous les autres sujets dans le texte. Il ne fait aucun doute que les

⁹⁰ La n.26 paraît relever de cette catégorie puisqu'il y a eu adoption. Le fils et sa mère adoptive ne peuvent donc pas laisser libre cours à leurs sentiments.

anecdotes décrivant la haute société et relatées par les dix narrateurs choisis parmi l'élite sociale, c'est-à-dire l'aristocratie française, ont été sélectionnées soigneusement pour leur intérêt et leur aspect divertissant mais aussi pour les réflexions qu'elles suscitent parmi leur auditoire et leur public dans la tradition littéraire. La condition sociale de la femme s'y trouve dépeinte de façon assez pessimiste sans pour autant apparaître lugubre.

Nous procédons dans le chapitre suivant à l'analyse des réactions et des divers comportements des dix conteurs de l'Heptaméron face aux faits relatés et vis-à-vis des critiques et des commentaires que les nouvelles suscitent parmi eux afin de voir si les débats ne sont qu'un jeu sans but ni victoire.

CHAPITRE V

Réalité et fiction ou le jeu du miroir.

Avec l'Heptaméron, Marguerite de Navarre a décidé de créer une micro-société d'aristocrates qui soient susceptibles d'être aussi bien auteurs et acteurs, d'aventures à la fois galantes et paillardes. Les dix narrateurs qui sont tous "de bonnes maisons", pour reprendre les termes d'Oisille dans la nouvelle 2, sont soumis à de multiples jeux. Il y a bien sûr celui proposé par Parlamante qui consiste non seulement à conter, mais aussi à exposer et par conséquent à défendre et à attaquer les faits rapportés. Derrière ce divertissement, bien en vogue chez les nobles et à la cour, nous découvrons au sein du groupe d'autres jeux internes, plus sérieux. Ce n'est sans doute pas par pur hasard si le groupe se compose équitablement de cinq hommes et de cinq femmes créant par là une égalité de représentation des deux sexes. Nous allons voir également qu'il s'agit bel et bien aussi d'une représentation miniature de la société noble dont est issue l'auteur et qu'elle dépeint dans cette oeuvre. Les conteurs sont les propres reflets vivants des héros de leurs nouvelles, supposées "véritables histoires".

Tableau récapitulatif de l'ordre des conteurs.

Le tableau reprend l'ordre des journées (J.) et celui des nouvelles (n.). Seules apparaissent les initiales des conteurs à l'exception de SI pour Simontault et de SA pour Saffredent afin de les distinguer.

	J.1	J.2	J.3	J.4	J.5	J.6	J.7	J.8
N.1	SI.	N.	P.	G.	SA.	O.	SA.	P.
N.2	O.	D.	G.	O.	P.	SI.	L.	D.
N.3	SA.	P.	O.	SI.	G.	E.	D.	(N.)
N.4	E.	SI.	D.	N.	N.	SA.	P.	
N.5	G.	L.	L.	H.	SI.	N.	G.	
N.6	N.	G.	SA.	E.	O.	H.	E.	
N.7	H.	O.	E.	D.	D.	P.	SI.	
N.8	L.	H.	SI.	L.	E.	D.	N.	
N.9	D.	E.	N.	SA.	H.	L.	H.	
N.10	P.	SA.	H.	P.	L.	G.	O.	

Le semblant d'organisation du texte s'efforce dans son ensemble de respecter les apparences d'un équilibre dans le passage des voix narratrices des sexes opposés, hormis quelques exceptions déjà relevées. Ce qu'il convient de remarquer, c'est que le jeu d'égalité des sexes en comporte d'autres. Par exemple, lorsqu'une requête précise est émise par l'un des neuf auditeurs, le prochain narrateur désigné s'applique à y répondre favorablement. Ainsi une certaine courtoisie règne entre les membres du groupe. Ne nous leurrons pas. Cela n'empêche pas qu'il y ait quelques escarmouches. Tout l'intérêt de l'Heptaméron d'ailleurs y réside. Les narrateurs se renvoient la balle comme dans un jeu de paume, à travers leurs contes, par le choix des anecdotes et de leur contenu, ainsi que dans les épilogues où les prises de position se font plus fortes⁹¹. Cet exercice correspond, après tout, à l'usage de disputatio après exemplum existant dans l'université scolastique.

L'autre jeu fort intéressant qui se déroule tout au long des contes est celui qui a lieu dans la passation de la parole entre les deux sexes. Un examen complet des transferts de voix révèle les préférences qui s'exercent. Certains et certaines affichent de cette manière leurs inclinations ou

⁹¹ Par exemple, n.8, 10, 12, 14, 18, 23, 24, 42 ou encore 70.

leurs divergences d'opinion⁹². Il va sans dire que nous nous basons sur le fait que ces appels de voix sont ceux voulus par Marguerite de Navarre tels qu'ils apparaissent dans les épilogues des nouvelles. Rien ne garantit cependant que la nouvelle narrée tel jour par un des conteurs ne puisse être en réalité destinée à une autre journée en réponse à une autre requête. Seule une étude sémiotique approfondie pourrait probablement apporter quelques éclaircissements à ce sujet. Quoiqu'il en soit, ces passations de voix préférentielles se répètent et constituent en elles-mêmes un jeu. Elles témoignent des rapports sociaux, ludiques et constants, entre les hommes et les femmes à la différence de leur vie intérieure. Des variantes de jeu se poursuivent du début à la fin de chaque nouvelle et de chaque journée, dans un ordre parfois confus et vague mais qui est cependant empreint d'échos. L'équilibre se fait donc de façon discrète et subtile tout en étant persistant et tenace.

La tentation et la logique incitent à diviser le groupe des narrateurs en deux sous-groupes: celui des hommes et celui des femmes. Toutefois, d'autres regroupements peuvent être effectués soit en fonction de leur statut social, de leur âge, de leur comportement ou encore de leurs idées. De ces

⁹² Voir le tableau des voix narratrices p. 97.

distinctions, des affinités entre membres des deux sexes apparaissent comme nous allons maintenant le démontrer, donnant lieu à un jeu de miroir entre la fiction et le groupe. Ce jeu latent dévoile une société plus vraie que nature, respectant l'idée exprimée dans le prologue initial. Le caractère "véritable" si cher à Marguerite de Navarre se trouve confirmé.

Parmi les conteurs, nous découvrons les archétypes des protagonistes des nouvelles qui composent l'Heptaméron. Hircan et Parlamante représentent le couple noble issu de la noblesse, marié et connaissant une "parfaite amitié". Tout laisse à supposer que leur union a été arrangée. Saffredent, Géburon, Simontault et Ennasuite sont, d'après leurs propres déclarations, eux aussi mariés mais ils se retrouvent sans leurs conjoints durant cette halte improvisée. Dagoucin et Nomerfide sont célibataires alors que Longarine et Oisille sont toutes les deux veuves. Nous avons donc là un bel échantillonnage de dignes représentants de la classe sociale la plus haute. Grâce à cette variété de statuts sociaux, les dix porte-paroles sont à même de discuter des problèmes matrimoniaux et amoureux, chacun apportant un éclairage différent.

Oisille et Géburon sont les plus âgés du groupe. Ils ont l'expérience et la sagesse que leur confèrent les ans, ce qui leur garantit le respect et une autorité indubitable pour Oisille. Cette dernière étant veuve se retrouve plus détachée des choses terrestres et physiques que Géburon, qui est toujours marié. Dagoucin et Nomerfide, de part leur célibat, représentent chacun à leur manière un certain idéalisme et une naïveté qui semblent quelque peu irriter parfois leurs compagnons⁹³. Mais en même temps, ils apportent une sorte de fraîcheur dans le groupe. Longarine, qui vient juste de perdre son mari, ne donne pas l'image d'une épouse éplorée ou effondrée par le drame qui la touche. Pas de pleurs ni d'apitoiement. Elle se contente de rappeler seulement qu'elle sait ce que c'est d'être marié. Elle ne parle jamais du défunt. Au contraire, Ennasuite fait allusion à son époux et il ressort de ses dires et de ses réactions qu'elle l'estime et compte sur sa compréhension et sa clémence puisqu'il est évident pour tous qu'elle ne lui est pas très fidèle. Elle se pose comme l'anti-Oisille et anti-Parlamante.

Les médisances envers les femmes sont parmi les caractéristiques que se partagent Saffredent et Simontault. Ce dernier est surtout désabusé tandis que Saffredent se

⁹³ Voir n.8, (87) où Simontault par exemple s'exclame: "Par ma foi, je ne crois pas que jamais vous ayez été amoureux."

montre franchement cynique et s'attire l'antipathie des femmes à tel point qu'il se fait remettre à l'ordre plusieurs fois par Oisille et Parlamante (138). Celle-ci, tout comme Oisille, jouit d'un certain respect. Comme elle paraît plus jeune que Oisille, son statut de femme mariée ainsi que son rang social y sont vraisemblablement pour quelque chose. Posée, vive et intelligente, elle se partage l'arbitrage des débats avec Oisille. Véritable femme du monde, Parlamante remet à sa place son époux lorsque celui-ci dépasse les bornes. Hircan est le seigneur et serviteur des contes. Machiste, sûr de lui, cynique parfois sans toutefois avoir le côté subversif de Saffredent, il s'oppose radicalement aux idées et idéaux incarnés par Dagoucin ou encore à l'attitude méditative d'Oisille.

Ces premières caractéristiques étant énoncées, des parallélismes et des antagonismes peuvent être mis en évidence par l'examen des comportements et des déclarations des conteurs lors des débats clôturant les nouvelles. L'analyse du groupe sans distinction de genres fait ressortir plusieurs faits de leur jeu d'auteur-acteur. Tous sont unanimes à critiquer la comtesse (n.49) qui ne recherche que le plaisir au mépris de la vertu et de l'honneur. Cela ne manque pas de scandaliser les femmes et d'insulter les hommes parce qu'elle traite ceux-ci comme de simples passe-temps et se joue d'eux.

Pas une femme du groupe en entendant "raconter cette histoire, qui ne fit tant de signes de croix qu'il semblait qu'elles avaient tous les diables d'enfer devant leurs yeux⁹⁴." La n.43 avait déjà provoqué la désapprobation de Parlamante et d'Oisille qui s'étaient montrées des plus sévères à l'égard de Jambique. Parlamante en profite pour rappeler que "l'honneur des femmes... c'est douceur, patience et chasteté." La n.43 répondait à la précédente qui loue les mérites d'une jeune servante, Françoise. A la fin de cette histoire contée par Parlamante, Oisille et Longarine ne manquent pas d'admirer l'intégrité de Françoise qui résiste au puissant dauphin. Ce dernier n'est autre que François Ier, frère de Marguerite de Navarre. Parlamante y voit "la plus louable victoire que nous puissions avoir"(351). Longarine lui fait écho en ajoutant qu'"il faut estimer la vertu dont la plus grande est de vaincre le coeur... je dis qu'elle (Françoise) se pouvait nommer la forte femme"(353). Mordant, Saffredent ne manque pas de rétorquer que des deux protagonistes dans cette histoire, "ce seigneur était le plus louable qu'elle, vu l'amour qu'il lui portait, la puissance, occasion et moyen qu'il en avait." Saffredent est amer et misogyne. Ses commentaires sont subversifs et il s'ingénie à décrire et à prouver le vice des femmes⁹⁵. Il prend sept fois

⁹⁴ Voir n.49, p.381.

⁹⁵ Il dépeint le vice des femmes dans les n.20, 26 et 61.

la parole et par quatre fois, donne des exemples d'infidélité conjugale. Il s'évertue à jeter un doute sur toutes les valeurs établies. Il va jusqu'à dire qu'une femme reste une femme quel que soit son rang social, tandis qu'un homme vaut mieux que n'importe quelle femme. Sur l'émoi provoqué par le meurtre perpétré par le père de Rolandine, il déclare en effet: "je m'ébahis... vu que les philosophes tiennent que le moindre homme de tous vaut mieux que la plus grande et vertueuse femme qui soit"(334). Cette nouvelle suscite chez son auditoire bon nombre de réactions. Des désaccords se font jour aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Oisille et Parlamante recommandent aux filles de respecter la volonté des parents. Parlamante dit très précisément que:

Les personnes qui se soumettent à la volonté de Dieu, ne regardent ni à la gloire, ni à l'avarice ni à la volupté, mais par une amour vertueuse, et du consentement des parents, désirent de vivre en l'état de mariage, comme Dieu et nature ordonnent. (335)

Nomerfide désapprouve cette conception. Elle clame que le plaisir d'épouser l'homme que l'on aime le plus au monde est plus fort que tout:

la personne qui aime parfaitement, d'un amour joint au commandement de son Dieu, ne connaît honte ni déshonneur, sinon quand elle défaut ou diminue de la perfection de son amour. Car la gloire de bien aimer ne connaît nulle honte. (333)

Simontault, qui semble avoir des affinités avec

Nomerfide, lui apporte son soutien. Il appuie la déclaration de celle-ci en ajoutant que "celui qui par fureur fit cette séparation se devait dire malheureux, car il offensait Dieu, l'amour et l'honneur"(334). Il fait référence encore à la volonté divine lorsqu'il continue: "Dieu a mis au coeur de l'homme l'amour et la hardiesse pour demander, et en celui de la femme la crainte et la chasteté pour refuser."

Cette histoire est fort révélatrice sur les comportements et les mentalités des membres du groupe. Certains prétendent donc que ce mariage clandestin n'aurait pas dû être détruit puisqu'il était basé sur l'amour de l'autre et de Dieu. Mais l'autre clan ne se gêne pas pour remarquer qu'il ne respecte pas les convenances et remet en cause les questions d'autorité et d'honneur familial. Si Géburon déclare qu'il:

trouve bien étrange, vu que le seigneur n'était
ni son père ni son mari, mais seulement son frère,
et qu'elle était en l'âge que les lois permettent
aux filles, comment il osa exercer une telle
cruauté,

Hircan fait entendre qu'il n'est pas d'accord, ne le trouvant "point étrange." Pour lui, il est clair que les questions d'honneur et l'exercice de l'autorité priment sur tout. Hircan incarne le type même de la suprématie masculine que rien ne doit compromettre ni dérouter.

Dagoucin intervient dans la discussion et remarque, semble-t-il avec justesse, que:

pour entretenir la chose publique en paix, l'on ne regarde que les degrés des maisons, les grâces des personnes et les ordonnances des lois, sans peser l'amour et la vertu des hommes, afin de ne point confondre la monarchie. Et de là vient que les mariages qui sont faits entre pareils et selon les jugements des parents et des hommes, sont bien souvent différents de coeur, de complexions et de conditions qu'en lieu de prendre un état pour mener à salut, ils entrent aux faubourgs d'enfer.

C'est incontestablement l'une des phrases clef du texte que prononce Dagoucin. Tout le problème du mariage et des institutions y est exposé. Dagoucin se fait ici l'avocat de ceux et de celles qui désirent accorder les exigences de la société et celles de l'engagement personnel. Il explique pourquoi les mésalliances sont condamnables et condamnées dans une société aussi fortement hiérarchisée qu'est la leur.

D'ailleurs, Dagoucin se démarque de ses compagnons par son côté platonique. Dans le débat de la huitième nouvelle, il affirme que "si notre amour est fondé sur la beauté, bonne grâce, amour et ferveur d'une femme, et notre fin soit plaisir, honneur ou profit, l'amour ne peut longuement durer." C'est lui qui raconte l'histoire des amants malheureux où l'un meurt d'amour. Cela lui vaut beaucoup de raillerie de la part des hommes comme des femmes. Simontault, entre autre, lui souligne qu'il y a une différence entre la vie réelle et les

écrits de Platon (n. 87). Les histoires d'amour (n.9, 24, 63) que conte Dagoucin sont délicates. Pour lui, l'amour est spirituel, qu'il soit partagé ou non importe peu. Idéaliste, il voit surtout la vertu des femmes⁹⁶ et l'amour parfait dont il parle comme d'une "drogue précieuse" (n.53) qu'il ne faut pas gaspiller. Il ne dit jamais de mal des femmes, et bien qu'il s'y soumette comme tous les autres hommes, il accorde moins d'importance aux lois sociales qu'au salut. Il fait confiance à la vertu de la femme et s'adressant à Parlamante dont il est le discret et fervent serviteur, dit qu'"elle doit savoir plus que nul autre que c'est que d'honnête et parfaite amitié" décrivant par là ses sentiments secrets pour Parlamante⁹⁷. Pour lui les liens sacrés du mariage sont éternels. Ainsi il décrète: "je ne saurais jamais pardonner aux dames, d'abandonner un mari honnête ou un ami pour un prêtre, quelque beau et honnête que sut être" (431). Dagoucin avait aussi plus tôt déclaré qu'"une femme doit se tenir plus heureuse d'avoir gagné son mari par patience et longue attente que si la fortune et les parents lui en donnaient un plus parfait" (322).

C'est Géburon qui riposte par une antithèse rappelant les malheurs de ceux qui cachent une amitié illégale. Pour lui,

⁹⁶ Hept., n.9, 12, 24 et 37.

⁹⁷ Voir n.12, p.139.

la passion est destructrice parce qu'elle peut engendrer la violence et la jalousie:

Aussi en a... qui se sont pris, par amour... sans regarder à la différence des maisons et de lignage, qui n'ont pas laissé de s'en repentir, car cette grande amitié indiscrete tourne souvent à la jalousie et en fureur. (335)

Comme nous l'avons constaté déjà, Parlamante a donné une sorte de synthèse. Il faut essayer de concilier ce que la nature et Dieu ordonnent. Elle prêche pour l'obéissance, le consentement des parents et un amour vertueux. C'est l'occasion pour tous les hommes mariés de jurer "qu'ils s'étaient mariés en pareille intention et que jamais ils ne s'en étaient repentis." Sans doute veulent-ils suggérer que leurs épouses leur sont fidèles et qu'ils n'ont pas à se plaindre d'elles. Ils ne portent pas de cornes! Tel est le message assurant les autres que leur honneur est sauf.

Par contre, Longarine a déjà commenté que la fidélité conjugale d'Hircan et de Saffredent laissait quelque peu à désirer. Cela ne surprend guère vu leurs attitudes qui s'affirment de plus en plus machistes. L'inégalité sexuelle et le sentiment d'être supérieur en tous points à la femme ressortent à plusieurs occasions. Dans la troisième nouvelle, Saffredent par l'intermédiaire de son héros, dit qu'il estimait meilleur vivre avec quelque fâcherie que de hasarder

sa vie pour une femme qui n'avait pour lui d'amour"(62). Hircan reprend cette même idée dans une autre nouvelle: "Est-il raisonnable que nous mourions pour les femmes qui ne sont faites que pour nous?"(92). Hircan dévoile son infidélité en se vantant de ses prouesses et de ses succès auprès des dames, lorsqu'il annonce (171) ne jamais avoir essuyé de refus de leur part. Il confesse que la tentation est forte pour les deux sexes: "Elle et moi sommes enfants d'Adam et d'Eve... plutôt confesser notre fragilité" (271), reprenant son commentaire dans l'épilogue de la dixième nouvelle.

Cette fragilité humaine à laquelle il fait allusion est parfaitement illustrée dans le conte sur la veuve et son fils. L'horreur créée par l'inceste de la mère et de son fils, puis entre le fruit de leur acte et ledit fils, pousse Oisille à dire que tous devraient "baissier la tête sous la crainte de Dieu"(279). Hircan décrit la vie telle qu'elle est sans chercher à l'embellir. Bon vivant, il aime les jeux qui se jouent à deux. Il ne le cache pas, bien au contraire il le clame haut et fort au risque d'embarrasser Parlamante. Non seulement il le dit dès le début du "jeu" dans le prologue d'introduction mais il le répète et citant saint Luc, insiste au début de la quatrième journée: "J'ai une femme, je n'y puis aller si tôt"(289). Il n'oublie pas en passant de se moquer de la paresse de sa femme. D'une sensualité cynique, fougueux

et passionné, l'abstinence est pour lui contre nature et donc dangereuse. L'amour est inséparable des rapports sexuels, c'est un plaisir, une nécessité même. Hircan dit qu'il est naturel et inévitable que les hommes et les femmes soient affectés par la passion des sens. Il établit une distinction entre la chasteté physique et celle du coeur, précisant qu'il existe des femmes vertueuses en apparence qui pèchent par la pensée en aimant d'autres hommes. S'il condamne l'infidélité des femmes, il ne préconise cependant aucun châtiment comme Saffredent le suggère. Il invoque la faiblesse humaine et conseille de se tourner vers Dieu. Hircan est jaloux mais sans scrupules puisqu'il lui arrive de tromper sa femme. Il affirme sa confiance en cette dernière, appuie ses vertus mais par ce biais proclame son honneur d'homme et d'époux.

S'il lui arrive de se disputer avec Parlamante, il la respecte et veut son amitié car il sait qu'elle l'aime plus que tout autre: "J'aie toujours pensé qu'elle m'ait aimé plus que tous les hommes du monde"(290). Il ajoute ne jamais avoir regretté d'avoir épousé Parlamante et affirme avoir trouvé le bonheur dans son mariage. Il tente de convaincre ses compagnons d'infortune que le mariage est la meilleure chose qui soit. C'est sans doute pour cette raison que quatre de ses nouvelles comportent des mariages parfaits.

Cela explique son attitude devant le platonisme de Dagoucin qui lui paraît incompréhensible. Hircan désire profiter allègrement des plaisirs de la vie que les préjugés de la société aristocratique à laquelle il appartient autorisent ou, à défaut, tolèrent. Il incarne le gaulois qui obéit à ses instincts même les plus bas. Ainsi il trouve grande vertu à un homme qui fait l'amour à deux femmes en une matinée. Les prouesses sexuelles lui plaisent.

Hircan voit en l'amour et ses aventures des batailles; la ruse et la force en font partie. Après tout, les refus d'une femme ne sont que pure hypocrisie. Il est l'un de ceux qui prétendent qu'un homme a le droit d'avoir recours à la violence pour satisfaire ses désirs. C'est la raison pour laquelle il soutient: "un homme fort et hardi ne craint point d'en assaillir deux faibles, et ne faut point d'en venir à bout"(427). Il est aisé de voir en Hircan un autre Amadour, prêt à tuer pour posséder la dame de ses rêves. Il jette un coup d'oeil amusé sur l'existence et n'y voit que jeux et conquêtes.

Saffredent rejoint Hircan sur l'idée que Dieu parle par la voix de l'instinct et des sens. "Comment est-il plus grande vertu que d'aimer comme Dieu le commande?"(138). Sa loi tout comme celle d'Hircan est la loi de son désir. Dagoucin lui

est insupportable aussi car l'amour sans possession physique est totalement inconcevable. Il lui paraît normal de se tourner vers les domestiques car les occasions sont faciles, les endroits propices, alors pourquoi hésiter, si les dames bien nées ne sont pas toujours accessibles. Saffredent aspire à l'amour parfait mais il doute des femmes et de leur sincérité. Dans l'histoire de Mme Neufchâtel et du prince de Belhote, il est celui qui dit que trois hommes sont nécessaires pour satisfaire aux exigences d'une femme (403). L'amour est une "furieuse folie"(318). Les femmes de nature torturent et tourmentent les hommes. Tout ceci laisse à penser qu'il est malheureux en amour comme il le prétend. Il aime sans être aimé de retour. Bien qu'il confirme s'être marié selon les principes énoncés par Parlamante, il considère le mariage comme un bague; c'est la meilleure raison de quitter le foyer, car la guerre intérieure est pire que la guerre extérieure⁹⁸. D'après lui, "l'on sait bien que le lien de mariage ne peut durer sinon autant que la vie; et puis après, on est délié." Ce à quoi, irritée, Oisille répond: "Oui, délié, mais du serment et de l'obligation; mais un bon coeur n'est jamais délié de l'amour"(494).

⁹⁸ Voir n.70, p.486.

Saffredent, contrairement à Hircan, est ravi que les théologiens tolèrent le crime passionnel si une femme est surprise par son mari lorsqu'elle se trouve avec son amant. Le mari doit venger son honneur bafoué quoi qu'en dise la loi. Il est facile d'en déduire que son épouse est soit fidèle soit extrêmement prudente. Il est probable que son état de soldat lui a fait passer de nombreuses années loin de chez lui et de sa femme et qu'il craint pour son honneur.

Simontault, tout comme Saffredent, se présente comme victime des femmes. Lui aussi est déçu par le mariage qui est aussi "fâcheux qu'austère religieuse"(453) et dure toute la vie. Il se fait l'écho des médisances de Saffredent en annonçant qu'il pourrait faire un recueil de toutes les méchancetés féminines. Il prétend dire la vérité, "Vous mettez à sus que je suis un peu médisant...ceux que l'on disait médisants ont dit la vérité"(300). Ses attaques contre le mariage s'avèrent être aussi véhémentes que celles de son compagnon de voyage Saffredent. Les épouses appartiennent au logis, au ménage dont il parle comme d'une chose fort ennuyeuse. Sa conception de l'amour semble osciller entre la sensualité cynique d'Hircan et l'anti-féminisme de Saffredent. Comme eux, il est en profond désaccord avec Dagoucin. L'amour est une flamme dévorante, non un écrit de Platon (87). Il rappelle qu'il existe un abîme entre le vécu et l'écrit

philosophique. L'amour, même s'il n'est pas satisfait, lui convient s'il peut rester près de celle qu'il aime. Dans le cas présent, il s'agit de Parlamante qui n'est pas dupe mais qui ne répond pas à ses avances pas plus qu'à celles de Dagoucin. Les échanges qui ont lieu entre Simontault et Parlamante sont chargés de tension. Elle l'accuse de tromper son épouse avec ses domestiques. Simontault riposte en disant que sa femme n'a pas à se plaindre de lui, qu'il remplit ses devoirs conjugaux. De plus, dans l'épilogue de la soixante-neuvième nouvelle, il conseille à Parlamante de regarder plutôt ce qui se passe dans son ménage, sous-entendu à peine voilé à l'infidélité d'Hircan avec lequel il partage la tradition chevaleresque selon laquelle les hommes doivent se couvrir de gloire et d'honneur pour mériter l'amour d'une femme⁹⁹.

Simontault rêve d'un amour partagé et parfait. Bien qu'il se défende d'avoir quelques points communs avec Dagoucin, la nouvelle décrivant les mésaventures d'infortunés amants l'enchanté: un amant meurt d'amour et sa bien-aimée ne veut plus vivre sans lui. Parlamante se moque de lui: "Le temps est passé que les hommes oublient leurs vies pour les dames." Elle ajoute que les femmes savent bien ce que les

⁹⁹ Hept., n.69, p.65.

hommes recherchent en réalité. Néanmoins, Simontault prouve qu'il a bien les pieds sur terre lorsqu'il remarque que la vraie raison qui pousse la femme adultère à réintégrer le foyer est dû à la différence d'âge entre son époux plus jeune qu'elle et que son vieil amant décrépi¹⁰⁰. Son conte sur l'inceste commis par un prêtre et sa soeur fait l'unanimité chez les neuf auditeurs. Ce délit ressort comme étant odieux et le fait que les deux coupables soient brûlés vifs sur la place publique est vu comme normal. Par contre, la nouvelle 67 est surprenante car elle se démarque des autres par son commentaire. La femme y est dépeinte vertueuse, fidèle et admirable. Simontault suggère que la fidélité en ce monde ne peut venir que de Dieu.

Contrairement aux autres seigneurs qui l'accompagnent, Géburon est présenté comme le plus clairvoyant et le plus posé. S'il semble enclin à un certain platonisme, c'est probablement dû à l'âge car il ne partage pas l'idéalisme de Dagoucin. Il peut aussi s'agir d'un trait de caractère propre au personnage. Il admet avoir vécu "à la vieille française" dans sa jeunesse (179). Il comprend donc Hircan, Saffredent et Simontault mais, à leur différence, il s'efforce désormais de respecter le code d'honneur qui revient dans les romans

¹⁰⁰ Voir p. 442, n.61.

courtois. De toute évidence, le livre de la Table Ronde et les oeuvres des philosophes ainsi que les Saintes Ecritures sont censés composer ses lectures étant donné que c'est lui qui les cite le plus.

Il penche nettement en faveur des femmes dans ses propos. Il ne les condamne pas, les respecte sans pour autant attaquer les hommes. Il est le seul à ne pas être accusé d'infidélité conjugale et sans doute cela explique-t-il pourquoi il s'abstient de faire des critiques désobligeantes sur l'union matrimoniale et les femmes en général. En fait, dans les nouvelles 5, 16 et 22, Géburon les défendent même quand elles sont coupables d'infidélité car d'après lui, si leurs époux veillaient et s'occupaient d'elles comme il se doit, ce genre de choses n'arriverait pas si fréquemment (431). Si l'époux est au loin, l'infidélité de la femme est peut-être davantage due à de la faiblesse qu'à du vice. Les femmes sont des proies sans défense, faciles à leurrer et aveugles. Géburon est, parmi les gentilhommes, le seul qui déclare que les hommes doivent partager la responsabilité de l'infidélité féminine. Aussi ne préconise-t-il pas de sanction ou de vengeance contre la femme infidèle.

Il avertit et prévient les femmes des pièges qui peuvent leur être tendus par des hommes sans scrupules:

ne pensez pas que ceux qui poursuivent les dames prennent tant de peine pour l'amour d'elles, car c'est seulement pour l'amour d'eux et de leurs plaisirs. (157)

Il dit aussi: "l'on voit peu de grands seigneurs qui se soucient de l'honneur des femmes, ni du scandale public, mais qu'ils aient leur plaisir"(257). Sa morale est sévère comme Oisille. Il déteste l'hypocrisie (303) et pense sincèrement que l'homme est plus trompeur que la femme. L'injustice lui déplaît aussi comme dans le cas du père de Rolandine lequel tue son beau-frère¹⁰¹. Pour lui le péché et le scandale vont de pair, sans s'exclure l'un l'autre à la différence d'Oisille qui pense que "le scandale est souvent pire que le péché." Un méfait ne peut pas être considéré licite simplement parce qu'il reste secret (151).

Vieillissant, Géburon réfléchit, analyse et se fait un peu prêcheur. Hircan l'appelle "le plus sage d'entre nous" (290). Géburon cherche un équilibre entre la tradition gauloise et la vertu. Son message est assez clair: entre le divin et le terrestre, il y a l'humain, imparfait sans doute, mais avec l'aide de Dieu, chacun et chacune peut trouver une manière de vivre qui soit honnête et vertueuse. Il fait ainsi écho à Parlamante. Quatre de ses sept contes ont des mariages

¹⁰¹ Voir n.40.

parfaits. Géburon semble avoir trouvé la sérénité et la paix intérieure. Il est le seul parmi les hommes à prôner un début d'égalité sexuelle dans les questions amoureuses.

Parlamante rejoint l'idée de Géburon qui consiste à trouver un compromis entre l'amour divin et l'amour humain. Parfois son opinion ressemble à celle de Dagoucín mais son amour pour Hircan est loin d'être "platonique". L'amour est pour elle un sentiment réciproque, physique puisqu'il est humain et par conséquent imparfait. Mais cette forme d'amour est la seule qui puisse conduire à Dieu et au salut. L'amour sexuel n'est qu'une étape menant à une communion spirituelle et chrétienne. Cet amour physique doit être considéré naturel et divin tout comme le mariage. Pour Parlamante, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'une institution louable, une source de bonheur pour ceux et celles qui savent se comporter en bons chrétiens, respectueux des lois terrestres et religieuses. Le mariage se fait le plus souvent devant les hommes et devant Dieu. Le couple est l'union de deux corps et de deux âmes¹⁰². De nombreuses nouvelles démontrent que des couples vivent heureux grâce à des liens d'affection sincères et de respect mutuel¹⁰³. Consciente des imperfections de ce monde, la fidélité conjugale reste bien sûr une priorité pour

¹⁰² Voir n.40.

¹⁰³ Voir plus particulièrement les n.26, 63 et 67.

Parlamante mais elle insiste sur le fait qu'il faut savoir pardonner à son conjoint si tel n'est pas le cas. Le mariage est fragile car les époux sont parfois tentés. Reste à accepter cette éventualité et à "rire à son ombre"(405) ou bien, il faut se contenter de l'autre conjoint (398). Elle fait ce qu'elle prêche: elle pardonne implicitement à Hircan ses écarts de conduite.

La fidélité matrimoniale est basée dans la loi divine et elle est supposée établir leur égalité individuelle. La réalité est encore tout autre; comme cela a déjà été exposé, elle est loin d'être appliquée dans les moeurs et les lois sociales. Parlamante pardonne la légèreté de son mari puisqu'elle a la satisfaction de voir que l'amour que ce dernier lui porte est constant malgré les apparences. En dépit de quelques mésententes et désaccords passagers, il règne dans le couple cette complicité qui témoigne de la véracité de leurs sentiments et de la réciprocité de leur respect. Ils sont bien accordés. Parlamante y est pour beaucoup. Elle essaie de se conformer à son idéal, celui de l'amour parfait vécu dans le mariage chrétien. Elle exprime sa confiance en Hircan: "Il en fera ce qu'il lui plaira, mais je veux croire, pour mon contentement, qu'il dit toujours ainsi"(313), "je ne lairrai pas ...désirer que chacun se contentât de son mari comme je fais du mien"(314), attaquant

indirectement Ennasuite d'infidélité. Cette dernière d'ailleurs rappellera que "les hommes et les femmes sont communs aux vices et vertus"(317). Parlamante a plusieurs fois l'occasion de voler au secours de son mari lorsque des doutes sont soulevés sur leur mariage:

J'ai l'occasion de me contenter de ce que j'ai vu et connu de vous. Et de ce que je n'ai point su, n'en ai-je point voulu douter, ni encore moins m'en enquérir. (427)

Pas de doute, Parlamante fait preuve d'une extrême sagesse. Même Saffredent, si avare en compliments, loue son bon sens. Bien qu'elle s'efforce d'être pondérée, elle n'en attaque pas moins certains de ses compagnons comme Saffredent, Simontault ou Ennasuite et elle se moque de la naïveté de Dagoucin. Point dupe du badinage entre Hircan et Nomerfide à la fin de la quatrième journée, elle l'interrompt en riant. Par contre, elle se montre intransigente envers Ennasuite qu'elle place dans une position très délicate et difficile (n.35). Parlamante s'irrite même de son attitude car Ennasuite cherche à séduire. Cela choque profondément Parlamante car ce sont les hommes qui doivent séduire et désirer se faire aimer, non les dames. Vu qu'Ennasuite est mariée, elle ne devrait pas chercher l'attention de Saffredent qui est le serviteur de Longarine désormais libre. Ce genre d'attitude n'est pas convenable; il est même déshonorant. L'histoire qui porte sur le châtiment infligé à une femme infidèle avait déjà engendré

un désaccord entre Ennasuite d'un côté et Parlamante et Longarine de l'autre (n.32). Dans les commentaires qui suivent la narration, Ennasuite déclare: "Je ne me soucie quel nom les hommes me donnent, mais que Dieu me pardonne et mon mari aussi." Ennasuite ne correspond pas à l'image de la femme vertueuse selon les critères de Parlamante: "Mais son désir ne passa sa raison" (270).

Rien ne permet de dire avec certitude si Parlamante est réformiste ou encore, féministe avant l'heure. Toutefois, sa conception des rapports entre les deux sexes laisse entrevoir un désir de changement. Elle réclame en effet une égalité de droits et une modification des comportements: "C'est raison que l'homme nous gouverne comme notre chef mais non pas qu'il nous abandonne ou traite mal"(323). Plus loin dans le texte, la même idée réapparaît: "Il faudrait donc, mesdames, que nos maris fussent envers nous comme Christ et son Eglise"(406). Nous remarquons à chaque fois l'obéissance aux décrets de l'Eglise catholique et la reconnaissance de la prétendue supériorité masculine, ce qui tendrait à démontrer que Parlamante reste sous l'influence de l'idéologie dominante à laquelle elle appartient. Lors d'une dispute avec Hircan, ce dernier dira: "Je loue qu'un homme aime sa femme comme Dieu le commande mais, quand il ne l'aime point, je n'estime guère de la craindre"(427). Cette déclaration laisse entendre que

malgré leur mariage parfait, des divergences d'opinion persistent au sein du groupe quant à l'égalité des droits des deux sexes. On imagine mal en effet ce genre de réplique à l'égard des hommes dans la bouche d'Oisille ou de Parlamante.

Oisille étant en quelque sorte la mère spirituelle du groupe, elle préside les séances et dirige le jeu. Veuve et détachée des plaisirs physiques, elle prêche la fidélité, l'obéissance, et admire la chasteté et la loyauté. Elle se sert du jeu pour instruire et moraliser. Il est quasiment inévitable de voir en elle une sorte de femme-pasteur. Le vrai ministre du culte n'est pas le prêtre qui célèbre la messe à laquelle tous assistent régulièrement, mais Oisille qui fait les lectures, donne les sermons et que les moines viennent écouter en cachette. Comme elle n'est plus en âge d'aimer, elle parle des rapports amoureux comme d'une passion destructrice qu'il est indispensable de soumettre à la raison et à la volonté. Rien d'étonnant donc à sa définition de l'amour parfait dans la soixante-troisième nouvelle: "Quand le corps est sujet à l'esprit, il est quasi insensible aux imperfections de la chair" (448).

Hircan ne se gêne pas pour lui dire que cela ressemble plutôt à du miracle et Géburon d'ajouter, de la sainteté. D'après Oisille, l'amour parfait est chaste et nul amour fondé

sur le péché n'est possible parce qu'aucun désir ni plaisir ne peut être parfait si la conscience n'est pas en paix. Oisille a donc une conception très austère des vertus et de l'amour que ses compagnons trouvent très difficile à accepter. La différence de générations l'explique sans doute. Toutefois, nul ne remet directement en cause l'obéissance aux lois. La femme doit servir et obéir comme l'Eglise catholique à Jésus Christ. Oisille rappelle avec force que le mariage doit respecter toutes les règles de bienséance. Une union clandestine est absolument inconcevable. Ne jamais se marier pour son plaisir et sans le consentement de ceux à qui on doit respect et obéissance, telle est la règle tutélaire que transmet Oisille: "Car mariage est un état de si longue durée, qu'il ne doit être commencé légèrement, ni sans l'opinion de nos meilleurs amis et parents" (332). Ainsi, comment un jeune homme et une fillette de douze ans sauraient-ils ce qui leur convient? Personne ne trouve qu'ils sont trop jeunes pour se marier mais plutôt qu'ils n'ont pas la sagesse ou la maturité pour faire un bon choix. Bref, Oisille est loin des jeunes femmes telles que Nomerfide, Longarine et surtout Ennasuite. Sa philosophie et ses méditations la rapprochent davantage de Dagoucin, de Géburon et de Parlamante.

Longarine est l'autre veuve du groupe. Son récent veuvage ne semble pas l'avoir affectée outre mesure. Rien ne

trahit celui-ci. Elle déclare avoir aimé son mari, c'est tout. Elle partage la piété de ses aînées Oisille et Parlamante; il lui arrive même de relayer les idées de Dagoucin mais son idéalisme est équilibré par un réalisme sans illusions. Aristocrate de coeur et d'esprit comme en témoigne la vingt-cinquième histoire, elle voit dans l'amour divin l'aboutissement de l'amour humain. Longarine aime moraliser: elle possède une éthique intransigeante de la droiture et de l'honneur. Soucieuse de défendre les femmes, elle estime qu'elles sont plus fidèles que les hommes faisant ainsi écho à Géburon¹⁰⁴. Saffredent, qu'elle redoute, est le bouc émissaire de ses attaques contre le sexe masculin dont les vices sont illustrés dans plusieurs des nouvelles¹⁰⁵. Elle encourage à la méfiance et décrète qu'elle ne veut plus aimer; cependant elle donne des conseils à ceux qui aiment. Cela ne veut pas pour autant dire qu'elle a transféré son amour en Dieu comme Oisille mais plutôt qu'elle n'a pas encore cette sorte de détachement des choses terrestres. Caractéristique qu'elle a en commun avec Saffredent, elle semble tout simplement redouter et désirer l'amour à la fois. C'est pour cela que dans six de ses sept histoires, on retrouve le thème de l'infidélité conjugale. Quelque peu romanesque, son intégrité est admirée par tout le groupe. Dagoucin l'approuve

¹⁰⁴ Hept., n.8, 38, 59.

¹⁰⁵ Voir n. 8, 15, 38 et 59.

lorsqu'elle répète les idées d'Oisille. Elle opine par exemple: "La femme chaste qui a le coeur rempli de vrai amour est plus satisfaite d'être aimée parfaitement que de tous les plaisirs que le corps peut désirer"(466). A travers cette jeune veuve, on reconnaît des héroïnes de l'Heptaméron.

Nomerfide, la plus jeune et la plus gaie des femmes, est célibataire. Sa jeunesse lui nuit et la place dans une situation d'infériorité; elle connaît encore la simplicité et l'innocence relative de l'enfance, se révélant enjouée et naturelle. Encore pleine d'illusions sur la vie et l'amour, elle manque d'hypocrisie. Esprit pragmatique, sa sincérité ressort lorsqu'elle déclare qu'elle aurait gardé un diamant reçu en cadeau¹⁰⁶. Ennasuite la soutient et dit qu'elle aurait fait de même. Nomerfide écoute plus qu'elle ne participe mais elle se refuse cependant à entendre les leçons de l'expérience car elle les trouve trop décevantes. Elle veut continuer à rêver et à espérer. Elle se demande si l'amour et le mariage sont vraiment incompatibles. Son côté romantique aspire à un amour partagé et elle veut faire un mariage d'amour. Les protagonistes de la n.64 auraient formé, d'après elle, un fort beau couple. Elle déplore qu'il n'en fut pas ainsi: c'"eût été un parfait mariage"¹⁰⁷. Elle a aussi

¹⁰⁶ Voir n.13.

¹⁰⁷ Hept., n.64.

l'occasion de demander s'il est mal de célébrer l'amour au lieu d'aimer un homme. Hircan lui répond que oui car l'homme n'est pas fait de pierre froide et insensible.

Touchée par l'histoire de Rolandine, elle exprime son admiration pour celle-ci qui a préféré vivre un bonheur intense, passionné et éphémère à traîner une vie monotone avec un époux non aimé ni aimant¹⁰⁸. Elle est à la recherche de son rêve intérieur: nul problème religieux, social ou moral ne semble la perturber. On ne peut manquer de remarquer que le preux chevalier de ses rêves est Hircan, auquel elle donne cinq fois la parole. Elle ne sait pas encore dissimuler. Elle amuse et son public lui pardonne son manque de maturité.

A l'écart des autres femmes, Ennasuite est un peu vue comme la brebis galeuse. Elle offusque les femmes qui trouvent déshonorante son attitude peu vertueuse. Elle s'attire la désapprobation de ses compagnes et Parlamante n'hésite pas à faire allusion à son infidélité. Quant à la morale d'Ennasuite, elle est plus vécue que pensée; elle suit la nature. Faisant écho à Hircan, elle rappelle dans l'épilogue de la trente-sixième nouvelle que les femmes comme les hommes peuvent être tentées (317). Elle partage la

¹⁰⁸ Voir n.21.

franchise de Nomerfide. Bien qu'elle admette qu'elle ne donnerait pas sa vie pour l'amour de ses serviteurs, elle surprend lorsqu'elle annonce: "Si mon mari était en tels dangers, je ne l'abandonnerais pour mourir"(461). Elle venait de dire à la suite de Longarine qui admirait une femme restée près de son mari démeritant que parmi elles "il n'y a femme ici qui n'en voulût faire autant pour sauver la vie de son mari"(461). La solidarité conjugale joue un rôle important d'après ces propos et il lui arrive d'être d'accord avec Parlamante et les autres compagnes.

Cependant, la plupart du temps, elle s'oppose malgré tout aux autres femmes, comme dans la n.32 où elle n'est pas d'accord avec Parlamante et Longarine sur le problème de repentir d'une femme: "Il n'y a méfait qui ne puisse s'amender"(299) ou encore avec Oisille à propos de la malice de la chambrière (317); Ennasuite semble avoir plus de bon sens que la doyenne de leur groupe. Elle n'essaye pas de favoriser les femmes au détriment des hommes mais elle admire les femmes qui se vengent de leurs époux volages. Elle encourage en quelque sorte à la rébellion et demande l'égalité des sexes. Elle n'aurait pas hésité, "aurait tué la chandelle sur le nez" de la domestique qui batifolait avec son mari si

ce dernier avait été surpris avec sa servante¹⁰⁹. Elle s'oppose diamétralement à Parlamante qui préfère fermer les yeux et éviter des déconvenues. Ennasuite croit ne pas se leurrer; les hommes sont fourbes, malhonnêtes et manipulateurs. Elle conseille donc la prudence. Aux paroles cyniques de Saffredent qui dénigre le mariage, elle rétorque au sujet des hommes:

Il est vrai que le mariage leur ôte le soin de leur maison, car ils s'en fient à leurs femmes, et ne pensent qu'à acquérir honneur, étant sûrs que leurs femmes auront assez de soin du profit. (486)

Ennasuite se démarque de ses compagnes par son indépendance d'esprit et de comportement. Elle se rebelle contre les entraves au bonheur qu'elles soient religieuses ou sociales. On retrouve en elle un aspect de Jambique, héroïne d'une des nouvelles qui choque tant Oisille et Parlamante, ou encore, on revoit le portrait vivant de ces autres femmes qui aiment la vie et les plaisirs¹¹⁰. Elle aime en vain Saffredent qui lui préfère Longarine; ironiquement, elle souffre comme lui pour les mêmes raisons. Elle est malheureuse et incomprise des autres membres du groupe. C'est pourtant la femme la plus indépendante et qui tente d'exercer sa liberté de femme et d'obtenir un début d'égalité de droits

¹⁰⁹ Voir la nouvelle 54, p.405.

¹¹⁰ Voir n.43.

dans les relations entre individus. Beaucoup de femmes dépeintes à travers les nouvelles de l'Heptaméron lui ressemblent.

L'étude des voix narratrices démontre bien la présence d'un reflet entre les héros des histoires et leurs conteurs. En effet, même si certains aiment à rappeler qu'il s'agit là d'un jeu et de fiction, il n'en demeure pas moins vrai que les détails fournis sur les péripéties amoureuses des personnages présentent une source d'informations et de documentations indiscutablement riche et variée. La vraisemblance des situations est soutenue par le sérieux des débats qui animent les conversations et par les devisants eux-mêmes. Par leur intermédiaire, Marguerite de Navarre a réussi à prouver l'existence d'une osmose entre la réalité et la fiction respectant sa décision annoncée de ne conter que de véritables histoires. A la différence de la disputatio scolastique, ces débats sont nuancés par le rôle des traits humains, un jeu sans pédantisme de subtilités internes.

CONCLUSION

Au cours de cette étude, nous avons tenté d'examiner la condition sociale au XVII^e siècle de la femme aristocrate dans ses rapports amoureux tels qu'ils se trouvent être présentés dans l'Heptaméron. Nous avons essayé de souligner l'importance capitale que jouent les pouvoirs incarnés par les représentants de l'Eglise catholique et de l'Etat sur cette institution sacrée que représente le mariage. Réduite à de simples tractations et contrats financiers, l'union matrimoniale est loin de combler les élans passionnels des conjoints^{III}. A la recherche de cet équilibre naturel et instinctif nécessaire à l'épanouissement de l'être humain, la femme se trouve totalement dépourvue de droits légaux, sauf en cas de veuvage, tandis que son mari bénéficie d'une quasi-liberté d'actions qu'elle lui envie. Pour obtenir ces mêmes droits dans la vie quotidienne et intime, l'épouse qui décide de suivre ses instincts et qui veut donner libre cours à ses sentiments, n'oublie pas que les préjugés la condamnent d'avance. Elle doit donc avoir recours à la ruse, à la patience et à la discrétion sous peine d'être rejetée par ses semblables.

^{III} On est loin de Montaigne qui dit qu' : "un bon mariage, s'il en est, refuse la compagnie et condition de l'amour." Les Essais, (P. U. F., Paris, 1965) III, 5, p. 851.

La conception conjugale des hommes du XVII^e siècle diffère de celles du monde occidental moderne. L'amour dépeint dans le texte soulève des questions sur l'égalité des droits entre les deux sexes et tout particulièrement, dans les rapports amoureux parmi l'aristocratie. Si Telle voit dans le mariage une sorte de loterie, c'est parce que la destinée collective importe alors davantage que celle de la personne¹¹². En effet, la dépendance à l'égard de la lignée et la solidarité de sang sont telles qu'en ce temps-là, l'individu se sentait investi de cette destinée collective. Claude, quant à elle, va plus loin et considère que le mariage n'est ni plus ni moins qu'une forme de prostitution où la femme échange son corps contre une protection sociale¹¹³. Elle rejoint la pensée engélienne qui estime que la procréation des enfants est la première division du travail entre les deux sexes. Les nouvelles soulignent cet aspect essentiel que représente la procréation pour le maintien du lignage; Engels précise aussi que "la famille individuelle moderne est fondée sur l'esclavage avoué ou dissimulé de la femme"¹¹⁴.

¹¹² Voir Telle, p. 77.

¹¹³ Voir Catherine Claude, Rabelais (Editeurs Français Réunis, R.D.A., 1972).

¹¹⁴ Voir Friedrich Engels, The Origin of the Family, Private Property, and the State (Pathfinder Press, New-York, 1972).

La femme n'est qu'un réceptacle, la dépositaire de l'espèce, de la famille et d'un lignage devant être maintenu, protégé, fortifié et transmis selon des règles immuables. De fait, l'extrême majorité des cas présentés dans le texte sont des mariages de convenance passés en fonction d'intérêts financiers et dans un souci de ségrégation sociale par la dépendance de la femme par rapport à l'autorité masculine. Dans l'Heptaméron tout appétit de jouissance est condamné. Hircan est l'exception qui vante les mérites des plaisirs mais le plus souvent, les propos des devisants nous rappellent sans cesse les interdits, les conventions sociales et le respect dû aux sacrements. Les infractions sont sévèrement réprimées. Les conteurs semblent dire toutefois qu'il est possible de trouver une certaine satisfaction dans le mariage arrangé. Mais nous constatons que même dans les couples apparemment unis, le mari ressent le besoin d'être le serviteur et l'ami d'une dame.

Parce que la notion d'amour moderne en est absente, le mariage manque de prestige. Il déçoit les aspirations légitimes et naturelles de chacun. Pour les satisfaire, l'individu se tourne vers des pis-aller: soit vers ceux et celles qui connaissent les mêmes déboires conjugaux, soit vers la domesticité qui l'entoure. Si l'infidélité est vivement critiquée, les pouvoirs s'indignent beaucoup plus de

l'adultère féminin parce que l'infidélité masculine n'est pas perçue comme le signe quelconque d'une inconstance mais comme l'expression naturelle d'une virilité prisée dans une société guerrière. Au contraire, l'épouse infidèle inquiète les pouvoirs: son adultère menace les bases hiérarchiques de l'ordre établi. Le clergé se montre, lui aussi, très intransigeant. L'infidélité est une faute grave, un péché impardonnable parce que l'adultère naît de l'assouvissement du désir et du plaisir pour la satisfaction des sens et non pas pour la procréation légitime qui est le but sacré et institutionnalisé du mariage, sa raison d'être.

L'amour se heurte aux interdits sociaux et religieux bien que les hommes comme les femmes aspirent à un mariage d'amour qui les comblerait. Le problème affecte toutes les classes sociales mais Marguerite de Navarre a choisi de mettre en valeur essentiellement les relations amoureuses chez les gens de bonne société, ceux qu'elle voit autour d'elle puisque c'est la classe à laquelle elle appartient. Ainsi le texte décrit des anecdotes de cour où même les têtes couronnées jouent leur rôle¹¹⁵; des faits divers sont exposés et se dénouent devant les narrataires, dans un jeu d'ombres chinoises où l'authenticité des personnages et la véracité des

¹¹⁵ L'auteur et ses familiers y prennent part.

événements resurgissent à demi voilés sous certains éclairages.

Plus qu'une narration proprement dite, le texte constitue une sorte de résumé socio-historique des moeurs de l'aristocratie sur environ un demi-siècle. Si l'Heptaméron a du mal à être reconnu comme une oeuvre littéraire à part entière par la critique, c'est parce que celle-ci déplore le manque d'éléments descriptifs et le peu d'analyses psychologiques des personnages¹¹⁶. Les faits sont réduits à leur plus simple expression dans un but purement didactique. Les discours ne font que remplir une fonction rhétorique et sont au centre même de l'oeuvre. Qu'importe donc si l'oeuvre est inachevée et si l'ordre des nouvelles reste imprécis. L'intérêt du texte demeure. Ces histoires ne sont pas de simples anecdotes, ce sont des expériences vécues pour la plupart, l'expression de sentiments réels des contemporains de Marguerite de Navarre. Il s'agit là d'un spicilège de faits recueillis par des gens de qualité qui portent témoignage de l'état d'esprit de leur société.

¹¹⁶ Voir XVIe Siècle Les Grands Auteurs du Programme chez Lagard et Michard, Paris, 1961; ce manuel prouve que Marguerite de Navarre a été reconnue comme auteur tardivement.

Marguerite de Navarre et ses porte-paroles brossent de multiples portraits et lèvent le voile sur une époque, à travers les croyances, les préjugés et les attitudes sociales d'un milieu particulier. C'est par des textes de ce genre que l'on peut reconstituer, petit à petit, comme dans une mosaïque, l'histoire réelle. Chaque nouvelle, chaque protagoniste et chaque conteur sont des pièces bien définies et indispensables à cette reconstitution. Le texte lui-même contribue à l'organisation plus vaste d'une mosaïque pleine de contradictions mais qui n'en créent pas moins un ensemble concret et mouvant que Marguerite de Navarre et ses contemporains n'auraient même pas pu imaginer dans cette période dynamique du XVI^e siècle.

Impensable alors de suggérer ou de chercher une quelconque conclusion ou une morale au texte. Comme il a été souligné, différentes opinions sont exprimées au travers des nouvelles et des comportements des narrateurs. Etant donné que certains contes soit copient soit parfois empruntent des thèmes de fabliaux ou encore d'autres oeuvres, il vaut mieux se garder d'émettre des jugements précipités. Marguerite de Navarre ne fait que traduire par ses choix, par sa version des faits et par ses sous-entendus la perception du monde par ses contemporains. Si cette sélection s'affiche pro-réformiste et plutôt féministe d'après les concepts d'aujourd'hui, au

XVI^e siècle elle ne fait qu'exposer des courants de pensées divers où les tendances populaires se mêlent de façon latente et subtile à celles de l'élite sociale. Réformiste, le texte l'est sans doute plus par ses révélations sur les comportements sociaux et amoureux ainsi que sur les souhaits exprimés au sujet de l'égalité des sexes que sur la question religieuse comme certains critiques cherchent à le démontrer. Il est vrai que certains contemporains de Marguerite de Navarre, des penseurs et philosophes humanistes tels que Rabelais et Montaigne, pour ne citer que les plus influents, ont déjà abordé ou développé ces thèmes mais l'époque a connu de brusques et subits revirements sociaux qui ont échappé ou dépassé les individus de la société d'alors, toutes classes sociales confondues. Leurs conséquences n'ont porté leurs fruits que bien plus tard.

La littérature peut être un dangeureux outil de déformation de la vérité si l'on tire des conclusions générales de documents choisis. Le texte n'est qu'un instantané, un cliché figé aussitôt dépassé par les événements. Les coutumes ne peuvent devenir des lois que bien longtemps après avoir été consacrées par l'usage et leurs acceptations dans les moeurs. L'auteur traduit à travers son texte les mutations que connaît son entourage social immédiat.

L'Heptaméron est incontestablement une oeuvre littéraire de valeur; son contenu est empreint de plurilinguisme, expression de conflits sociaux et de formes changeantes, désacralisantes et chaotiques de la vie idéologique de l'époque. Bien que murée encore dans son esprit de caste, la noblesse affiche une transgression des conventions et des codes sociaux et religieux. Trahissant une culture rabelaisienne et carnavalesque pour reprendre le terme de Bakhtine, le texte par ses formes parodiques témoignent d'une ambivalence évidente, destructrice et régénérissante¹¹⁷. L'Heptaméron est le reflet de la société aristocratique en évolution à travers lequel Marguerite de Navarre ne nous dévoile probablement qu'une partie de sa vision du monde.

¹¹⁷ Voir Mikhaël Bakhtine, François Rabelais et la culture populaire au Moyen-Age et sous la Renaissance (Gallimard, Paris, 1970).

BIBLIOGRAPHIE

- Ariès, Philippe et Bejin, André. Western Sexuality. Oxford: Basil Blackwell, 1985.
- Bakhtine, Mikhaël. L'Oeuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen-Age et sous la Renaissance. Paris: Gallimard, 1970.
- Bloch, R. Howard. Medieval Misogyny and the Invention of Western Romantic Love. Chicago: Chicago U.P., 1991.
- Bourdieu, Pierre. Outline of a Theory of Practice. New York: Cambridge U.P., 1977.
- Carron, Roland. Enfant et parenté dans la France médiévale Xe-XIIIe siècles. Genève: Librairie Droz, 1989.
- Cazauban, Nicole. L'Heptaméron de Marguerite de Navarre. Paris: SEDES-CDU, 1977.
- Cholakian, Patricia Francis. Rape and Writing in the Heptameron of Marguerite de Navarre. Carbondale: Southern Illinois, U.P. 1991.
- Claude, Catherine. Rabelais. Poosneck: Editeurs Français Réunis, 1972.
- Clive, H. P. Marguerite de Navarre: Tales from the Heptameron. London: The Athlone Press, 1970.
- Concilium: Droit canonique n.78. Tours: Revue internationale de théologie, Editions Mame, 1972.
- Cuenin, Micheline. L'Idéologie amoureuse en France (1540-1627). Paris: Aux Amateurs du Livre, 1987.
- Davis, Betty. The Storytellers in Marguerite de Navarre's Heptameron. Lexington: French Forum Publishers, 1978.
- Dejean, Jean-Luc. Marguerite de Navarre. Paris: Fayard, 1992.
- Delumeau, Jean. Naissance et affirmation de la Réforme. Paris: Nouvelle Clio, P.U.F., 1968.
- Duby, Georges. Medieval Marriage: Two Models from Twelfth-century France. Baltimore: The Johns Hopkins U.P., 1978.

- Engels, Friedrich. The Origin of the Family, Private Property, and the State. New York: Pathfinder Press, 1972.
- Febvre, Lucien. Amour sacré, amour profane: autour de l'Heptaméron. Paris: Gallimard, 1971.
- Le Problème de l'incroyance religieuse au XVe siècle: la religion de Rabelais. Paris: Albin Michel, 1947.
- La Garanderie, Marie-Madeleine. Le Dialogue des romanciers: une nouvelle lecture de L'Heptaméron de Marguerite de Navarre. Paris: Archives des Lettres Modernes, vol. V, n.168, 1977.
- Garrisson, Janine. Royaume, renaissance et réforme 1483-1559. Paris: Editions du Seuil, 1991.
- Gelernt, Jules. World of Many Loves: the Heptameron of Marguerite de Navarre. Chapel Hill: North Carolina U.P., 1966.
- Jourda, Pierre. Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre (1492-1549): étude biographique et littéraire. Paris: Champion, 1930.
- Krailshheimer, A.J. Three Sixteenth-Century Conteurs. New York: O.U.P., 1966.
- Laclos, Choderlos de. Les Liaisons dangereuses. Paris: Garnier, 1959.
- Lefranc, Abel. Les Idées religieuses de Marguerite de Navarre. Genève: Slatkine Reprints, 1969.
- Loisel, Antoine. Histoire d'un prieuré. Vendôme: Lib. Libraidisque, 1985.
- Mandrou, Robert. Introduction à la France moderne 1500-1640. Paris: Albin Michel, 1974.
- Ménager, Daniel. Introduction à la vie littéraire du XVIIe siècle. Paris: Bordas, 1991.
- Montaigne, Michel Eyquem de. Essais. Paris: P.U.F., 1965.
- Mortimer, Armine. La Clôture narrative. Paris: Corti, 1985.
- Navarre, Marguerite de. Heptaméron. Paris: Flammarion, 1982.

- Pernoud, Régine. Pour en finir avec le Moyen-Age. Paris: Seuil, 1977.
- Powell, C.L. English Domestic Relations 1487-1653. New York: Russell and Russell, 1972.
- Rabelais, François. Oeuvres Complètes. Paris: Gallimard, 1982.
- Rapp, Francis. L'Eglise et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen-Age. Paris: Nouvelle Cléo #25, P.U.F., 1971.
- Reynolds, Régine. Les Devisants de l'Heptaméron: des personnages en quête d'audience. Washington D.C.: U.P.A., 1977.
- Rickard, Peter. La Langue Française au XVIe siècle. London: Cambridge, U.P., 1968.
- Screech, M.A. Rabelais. London: Cornell U.P., 1979.
- The Rabelaisian Marriage. London: Arnold, 1958.
- Telle, Emile. L'Oeuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre et la Querelle des Femmes. Genève: Slatkine Reprints, 1969.
- Tetel, Marcel. Marguerite de Navarre's Heptameron: Themes, Language, and Structure. Durham: Duke U.P., 1973.
- Zinguer, LLana. Misères et grandeur de la femme au XVIe siècle. Genève: Editions Slatkine, 1982.

ANNEXE

La vie de M. de N. à travers quelques dates choisies.

La biographie qui suit est arbitraire puisqu'elle répond à un choix consistant à mettre en relief les événements personnels qui ont marqué Marguerite de Navarre ainsi qu'à dégager le thème que l'on retrouve dans plusieurs nouvelles de l'Heptaméron: l'institution du mariage telle que son auteur l'a vécue en tant que femme de sang royal et également de mère, sujette du roi. L'intérêt est de rappeler les aspects conflictuels réels touchant à l'institution matrimoniale. Enfin, cette sélection fait aussi ressortir l'influence des pouvoirs de l'Etat et du clergé qui régissent la société dans laquelle vit Marguerite de Navarre et dont son oeuvre porte la trace.

BIOGRAPHIE

- 1492 Naissance de Marguerite d'Angoulême, fille de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie, à Angoulême.
- 1494 Naissance de son frère François, futur roi de France en 1515.
- 1509 Mariage de Marguerite d'Angoulême avec le Duc d'Alençon. Agée de 17 ans, elle a une excellente éducation, connaît le grec, le latin, l'italien, l'espagnol et l'allemand.
- 1521 Entreprend une longue correspondance avec l'archevêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, le chef du mouvement évangéliste prônant des réformes au sein de l'Eglise catholique. Ses idées religieuses vont très fortement influencer Marguerite d'Angoulême au fil des ans.
- 1525 Son époux décède. A 33 ans, elle redevient un bon parti. Elle est non seulement princesse mais surtout la soeur du roi et une fine diplomate.
- 1527 Marguerite est mariée à Henri d'Albret, roi de Navarre.
- 1528 Naissance de sa fille Jeanne. Un fils, né deux ans plus tard, ne survécut pas.
- 1531 Première oeuvre: Le Miroir de l'âme pécheresse. Ce poème religieux lui attire les foudres de la Sorbonne et son aumônier est accusé d'hérésie.

- 1541 Sur l'ordre de François 1er, sa fille Jeanne est mariée.
Elle n'a pas 13 ans. Marguerite de Navarre désapprouve
le choix de son frère mais doit s'y soumettre.
Marguerite et Henri de Navarre avaient envisagé une
union différente.
- 1545 Le mariage de sa fille est annulé par le pape Paul III.
- 1548 Jeanne d'Albret est remariée à Antoine de Bourbon
sur l'ordre de Henri II désormais roi de France.
- 1549 Marguerite de Navarre décède.
- 1558 Une version tronquée des nouvelles de l'Heptaméron sera
publiée pour la première fois sous le titre, "Histoires
des Amans Fortunez."



